



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-020-2026-01

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2026

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-07-00008

Arrêté DIRNOV-2026/01 portant modification de
l'arrêté DIRNOV-2024/67 relatif à l'approbation
de la convention constitutive du GIP SESAN

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DIRNOV-2026/01

**portant modification de l'arrêté DIRNOV-2024/67
relatif à l'approbation de la convention constitutive du
Groupement d'intérêt public SESAN**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
- VU** Le décret n° 2021-91 du 26 janvier 2012 relatif au programme d'intérêt public ;
- VU** L'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupement d'intérêt public ;
- VU** Le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- VU** L'Instruction n° SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;
- VU** Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de Directeur général de l'ARS Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** La convention constitutive du GIP SESAN ;
- VU** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2020 actant la transformation du GCS SESAN en GIP ;
- VU** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021 ;
- VU** L'avis favorable, du directeur régional des finances publiques Ile-de-France et de Paris, en date du 24 novembre 2020 ;

CONSIDERANT Que le projet de convention constitutive présenté est conforme aux dispositions légales et réglementaires précitées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « SESAN », dans sa version du 22 mai 2025, figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le siège social du groupement d'intérêt public « SESAN » est situé 6-8 rue Firmin Gillot, 75015 Paris.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté et la convention constitutive du groupement peuvent être consultés au siège du groupement ou de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Ils sont également mis à disposition du public sous forme électronique sur les sites de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du groupement d'intérêt public « SESAN ».

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique est chargé du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

ARTICLE 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

P/Le Directeur général
Agence régionale de santé
Île-de-France
La Directrice générale adjointe
Agence régionale de santé
Île-de-France
Le 7/01/2026

SIGNE

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC SESAN

Version du 22 mai 2025

VISAS

- Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit modifiée ;
- Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupement d'intérêt public ;
- Vu le Code du travail ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu l'instruction n° SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-Santé en région ;
- Vu l'instruction n° SG/DSSIS/2016/147 du 11 mai 2016 relative au cadre commun des projets d'e-Santé ;
- Vu l'instruction n° 2012-11-1624 du 27 février 2013 relative à la création d'un statut commun des groupements d'intérêt public ;
- Vu les articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique.

MEMBRES FONDATEURS

Le Groupement d'intérêt public SESAN est régi par les textes en vigueur, la présente convention constitutive et le règlement intérieur, le cas échéant. Il est constitué entre les membres mentionnés à l'annexe 1 de la présente convention constitutive.

IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE :

PREAMBULE

Les institutions nationales et régionales comme l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social souhaitent promouvoir le développement rationnel et efficient des systèmes d'information de santé.

C'est dans ce contexte que le cadre commun de la promotion et du déploiement des usages de l'e-Santé a été initié autour du groupement de coopération sanitaire de moyens SESAN (GCS SESAN). Afin de répondre aux enjeux liés à l'accélération du déploiement des services numériques, l'ensemble de ces acteurs partage la volonté d'inscrire les orientations stratégiques de la e-Santé autour d'une structure juridique commune : le groupement d'intérêt public SESAN.

Les principes de fonctionnement du groupement s'appuient notamment sur :

- La prise en compte des structures de coordination existantes,
- L'autonomie de gestion et d'action pour l'ensemble de son activité,
- Le volontariat des acteurs de santé quant à leur adhésion audit Groupement,
- Leur entière liberté individuelle de participation à chacun de ses projets et réalisations,
- La subsidiarité au regard des stratégies propres à chaque Membre,
- La transparence de fonctionnement.

Par ailleurs, et conformément à l'instruction ministérielle n° SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région, le Groupement est l'opérateur préférentiel de l'Agence régionale de santé d'Ile de France pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-santé, dans une logique d'engagements réciproques. Il bénéficie, dans le cadre du contrat passé avec l'ARS, d'une autonomie de gestion et d'action pour l'ensemble de son activité.

TITRE PREMIER : CONSTITUTION

Article 1 – Objet

Le GIP SESAN est le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADEs) pour la région Ile-de-France.

Il est l'opérateur préférentiel de l'ARS pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-Santé, dans une logique d'engagements réciproques. Il mène son action sous la direction de son conseil d'administration dans le cadre d'une contractualisation avec l'ARS Ile de France. Il bénéficie, dans le cadre du contrat passé avec l'ARS, d'une autonomie de gestion et d'action pour l'ensemble de son activité.

Il permet à ses membres de mettre en place des projets collaboratifs d'e-santé afin d'améliorer le parcours de santé des patients franciliens, de favoriser la coopération sur les projets de système d'information communs à tout ou partie de ses membres et d'optimiser les ressources financières et humaines dans le domaine informatique.

Le GIP SESAN agit dans le cadre du Plan de Transformation Numérique Régional en Santé. A ce titre, suivant les principes fondamentaux de la stratégie du numérique en santé en Île-de-France, il intervient sur les axes prioritaires du plan :

- La mise en place de **services de coordination** entre professionnels de santé et du secteur médico-social autour de la plate-forme **Santélien**, en partenariat avec les acteurs territoriaux ;
- Le déploiement au sein de la région des services numériques socles définis dans la feuille de route du numérique en santé Le **traitement des données** produites par différents acteurs de la région en continu, afin de proposer et mettre en œuvre des solutions permettant d'éclairer les prises de décision des acteurs de la région.

- L'amélioration de la **Sécurité** des Systèmes d'Information de la région en mettant en place des actions d'acculturation, prévention, formation et gestion de crise.
- La promotion et la conduite de démarches d'**Innovation** en e-Santé, basées sur l'animation des acteurs de santé, l'implication des industriels et la réalisation de prototypes.

Le Groupement a notamment pour mission :

- De mettre en œuvre la stratégie régionale d'e-santé,
- De conduire et assurer ou faciliter le portage financier des projets de cette stratégie, notamment ceux relevant du socle commun de services numériques en santé,
- De veiller à l'urbanisation et l'interopérabilité des SI de santé à l'échelle régionale,
- D'animer et fédérer les acteurs de la région autour de la stratégie régionale d'e-santé,
- De promouvoir l'usage des services numériques en santé dans les territoires,
- D'apporter son expertise aux acteurs régionaux,
- D'animer, fédérer et outiller les acteurs de la région sur la sécurité des SI de santé,
- D'élaborer, participer ou mettre en œuvre des projets dans le champ du traitement des données sanitaires, sociales ou médico-sociales, en cohérence avec la stratégie e-santé régionale ;
- D'élaborer, participer ou mettre en œuvre des projets interrégionaux, nationaux ou européens dès lors que ces projets sont cohérents avec l'objet de la présente convention.

Le Groupement peut prendre en charge des projets non directement issus de la stratégie régionale, à la demande des acteurs institutionnels nationaux (CNSA, CNAMTS, CCMSA...) ou régionaux (collectivités régionales), ou de communautés de professionnels de santé de la région dès lors que les projets sont cohérents avec la stratégie e-santé régionale. Dans ce domaine il aura la responsabilité :

- D'assurer la promotion et le déploiement des services proposés, notamment sur les axes prioritaires du plan de transformation numérique (traitement de la donnée, sécurité, innovation, coordination)
- Pour les solutions numériques proposées :
 - De veiller à la cohérence technique, juridique et fonctionnelle avec le schéma d'urbanisation régional et avec les services numériques socles nationaux
 - De respecter les normes et standards d'interopérabilité et de sécurité
- De définir un modèle économique pérenne assurant la viabilité financière du service

Il est expressément convenu que le Groupement opère dans le respect des missions et des offreurs de soins de la région, sans interférer sur la stratégie de chacun ni dans la gestion de leurs propres systèmes d'information de santé. A ce titre, l'implication d'un acteur de la région dans l'un quelconque des projets initiés par le Groupement ne peut se concevoir sans son accord.

Le groupement appuie son action sur le savoir-faire et les compétences de chacun de ses membres, ainsi que sur ceux d'éventuels partenaires et prestataires.

Pour la réalisation de son objet, le Groupement sera notamment amené à :

- Conclure tout contrat nécessaire à la réalisation de son objet, dans le respect, du droit et plus particulièrement du droit de la commande publique ;
- Se constituer en centrale d'achat au sens du code de la commande publique pour :
 - soit acquérir des fournitures et/ou des services destinés à ses adhérents – achat pour revente ;
 - soit gérer la passation et la mise à disposition de marchés ou accords-cadres – référencement.
- Participer à des structures de coopérations régionales, interrégionales et nationales.

Article 2 - Dénomination et siège social

Le groupement d'intérêt public est dénommé « SESAN », Service Numérique de Santé. Il est ci-après désigné « GIP SESAN » ou « le groupement ».

Son siège social est situé au 6-8 rue Firmin Gillot 75015 Paris. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 8.4 des présentes.

Article 3 - Nature juridique

Le groupement d'intérêt public SESAN assure, à titre principal, la gestion d'une activité de service public industriel et commercial.

Le GIP SESAN se substitue au GCS SESAN dans l'ensemble des droits et obligations de ce dernier, en ce compris le budget, la comptabilité et la reprise des contrats de travail ainsi que l'ensemble des contrats conclus par le GCS SESAN et marchés publics.

Il jouit de la personnalité morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière à compter de la date de la publication au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France de l'acte d'approbation de la présente convention constitutive par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Article 4 - Durée

Le Groupement est constitué pour une durée indéterminée.

Article 5 – Continuité de l'activité

Les activités opérationnelles initialement assurées par le GCS SESAN continueront de l'être par le GIP SESAN. Aucune interruption ni rupture dans l'exercice de l'ensemble des activités et des services d'intérêt général à but non lucratif n'interviendra.

Article 6 – Membres du groupement

Ont la qualité de membres du groupement toutes les personnes morales de droit public ou de droit privé parties à la présente convention constitutive. Tout membre du GIP SESAN s'engage à adhérer à la convention constitutive.

Article 6.1 Organisation des membres en collèges

Il existe 13 collèges de membres :

Les membres versent une cotisation d'adhésion, participent aux charges de fonctionnement du groupement. Ils ont droit de vote aux assemblées générales, désignent un représentant du collège disposant du droit de vote au conseil d'administration.

Dans le but de faciliter l'administration du groupement et afin d'assurer que la majorité des voix soit en toutes circonstances détenues par des personnes morales de droit public, chacun des membres est affecté à l'un des 13 collèges suivants, en fonction de sa nature juridique :

COLLEGES	NOM DES COLLEGES	NOMBRE DE VOIX
A	Assistance Publique Hôpitaux de Paris	13
B	FHF et Etablissements Publics de Santé	11

C	FEHAP et Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif	4
D	UNICANCER et Centres de Lutte Contre le Cancer	2
E	FHP et Etablissements à But Lucratif	8
F	URPS Médecins Libéraux et cabinets de médecine libérale	10
G	URPS Biologistes et laboratoires de biologie médicale	2
H	AIUF, Autres Unions Régionales de Professionnels de Santé et Structures d'appui à la coordination	8
I	FNCS et Centres De Santé	4
J	URIOPSS et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux Non Lucratifs	7
K	SYNERPA et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux Lucratifs	2
L	Agence Régionale de Santé d'Ile-de France et autres organismes à représentation nationale et régionale	24
M	Assurance Maladie	5

Nul ne peut être membre au titre de plusieurs collèges.

Pour les collèges suivants, la moitié des droits de vote est détenue par :

- Pour le collège B : la FHF ;
- Pour le collège C : la FEHAP ;
- Pour le collège D : UNICANCER ;
- Pour le collège E : la FHP ;
- Pour le collège F : l'URPS médecins libéraux ;
- Pour le collège G : l'URPS biologistes ;
- Pour le collège H : l'AIUF ;
- Pour le collège I : la FNCS ;
- Pour le collège J : l'URIOPSS ;
- Pour le collège K : le SYNERPA ;
- Pour le collège L : l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;

Article 6.2 Invités ponctuels et permanents

Les invités ponctuels sont des personnalités extérieures qualifiées, qui peuvent être conviées aux réunions de l'Assemblée générale et/ou Conseil d'administration. Les invités ponctuels interviennent à titre consultatif au sein des organes de gouvernance.

Le Conseil d'administration peut désigner de nouveaux invités ponctuels dans les conditions de l'article 8.4, en raison de leur intérêt pour la réalisation de l'objet du groupement.

Un invité permanent représentant des usagers sera convié aux réunions de l'Assemblée générale et/ou du Conseil d'administration. Il intervient à titre consultatif au sein des organes de gouvernance.

Le/la Directeur-ice est invité(e) permanent du Conseil d'administration

Article 6.3 Admission d'un nouveau membre

Le groupement peut, au cours de son existence, admettre de nouveaux membres.

Les candidatures sont soumises au Conseil d'administration qui délibère sur l'admission du nouveau membre, à la majorité des 70% des droits de vote exprimés par les représentants des membres.

Le nouveau membre agréé par le Conseil d'administration signe un avenant à la Convention constitutive et s'engage à respecter ses stipulations ainsi que, le cas échéant, le Règlement intérieur du groupement, leurs avenants respectifs et toutes les décisions déjà prises par les instances du groupement.

Le nouveau membre acquiert des droits de vote dans les conditions de l'article 7.4 des présentes.

Le nouveau membre est tenu des obligations antérieurement contractées par le groupement à proportion de la quotité de voix qu'il détient, à la date d'approbation de sa candidature par le Conseil d'administration.

Le nouveau membre ne pourra exercer ses droits qu'à compter de la publication de l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé, approuvant la modification de la convention constitutive subséquente à son adhésion, via un avenant précisant :

- L'identité et la qualité du nouveau membre ;
- La date d'effet de l'adhésion ;
- La nouvelle répartition des droits statutaires ;
- Le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à son adhésion.

L'admission d'un nouveau membre en cours d'année ne lui confère les droits statutaires prévus à l'article 7 de la présente convention qu'à la date de publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive. Si l'arrêté d'approbation n'intervient pas dans le délai de 2 mois suivant la transmission par le GIP SESAN au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France, le silence vaut approbation tacite.

Dès l'admission par le Conseil d'administration, un nouveau membre peut être autorisée à souscrire à un service proposé par SESAN.

En cas de refus de modification de la convention constitutive par l'Assemblée générale, la personne morale qui sollicitait son adhésion est tenue des obligations financières vis-à-vis du groupement pour toute la durée au cours de laquelle elle a bénéficié des services.

L'annexe 1 de la présente convention constitutive est relative à la liste des membres. Elle est actualisée à chaque nouvelle adhésion, la date de publication de l'arrêté d'approbation (date d'adhésion) étant indiquée lors de l'Assemblée Générale suivante.

Article 6.4 Retrait d'un membre

Au cours de l'exécution de la convention tout membre peut se retirer du groupement.

Ce retrait ne peut toutefois intervenir qu'à l'expiration d'un exercice budgétaire. Le membre désirant se retirer doit notifier son intention au/ à la Président(e) du groupement 6 mois au moins avant la clôture de l'exercice au terme duquel interviendra son retrait.

Le/La Président(e) en avise aussitôt le Conseil d'Administration, chaque membre ainsi que le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France.

Lors de la prochaine Assemblée générale, celle-ci constate par délibération le retrait du membre, détermine les conditions dans lesquelles l'activité menée en commun peut être continuée, et dans lesquelles les équipements communs peuvent être utilisés par le ou les membres restants, arrête la date effective du retrait et procède à l'arrêté contradictoire des comptes.

La quote-part de l'actif disponible (valeur nette comptable) des biens cofinancés par le retrayant et revenant éventuellement à ce dernier sera déduite de sa quote-part des dettes éventuelles du groupement à la date du retrait co-contractées au même titre, incluant les dettes échues, à échoir constatées en comptabilité ainsi que les annuités à échoir des emprunts ou locations en cours à la date du retrait.

Dans le cas où l'arrêté des comptes ferait apparaître un solde positif en faveur du retrayant, le Groupement lui versera les sommes dans les 60 jours suivants l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice à la clôture duquel le retrait aura été prononcé.

Dans le cas contraire ou il apparaîtrait un solde négatif, le retrayant procédera au remboursement des sommes dues dans le même délai.

Le membre qui se retire reste engagé à l'égard du groupement pour les obligations nées antérieurement à son retrait.

Pour le cas où le GIP SESAN ne compterait que deux membres à l'issue du retrait, la notification de retrait entraînera de plein droit la dissolution du Groupement qui devra être constatée par l'Assemblée générale. La délibération de l'Assemblée générale est transmise au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, pour approbation.

Article 6.5 Exclusion d'un membre

Le Conseil d'administration peut décider de l'exclusion d'un membre.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée qu'en cas de la dissolution de la personne morale du membre ou de sa liquidation judiciaire, de manquement aux obligations résultant de la présente convention, de celles prévues par la loi, le cas échéant, par le Règlement intérieur du groupement ou des délibérations de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration.

Cette exclusion ne peut intervenir qu'à défaut de régularisation du manquement dans le mois suivant la mise en demeure adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception par le/la Président(e) et demeurée sans effet.

Le membre défaillant du groupement pourra faire valoir tout moyen de défense lors de son audition devant le Conseil d'administration.

A défaut de régularisation, l'exclusion est décidée par le Conseil d'administration à la majorité des 70% des droits de vote exprimés par les représentants des membres.

Le membre concerné ne prend pas part au vote et ses voix ne sont pas décomptées pour les règles du quorum et de majorité.

Le Conseil d'administration décide de l'exclusion du membre, détermine les conditions dans lesquelles l'activité menée en commun peut être continuée, et dans lesquelles les équipements communs peuvent être utilisés par le ou les membres restants, arrête la date effective du retrait et procède à l'arrêté contradictoire des comptes.

La décision d'exclusion prise par le Conseil d'administration fait l'objet d'un avenant à la convention constitutive et est transmises au Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France pour approbation. Cet avenant précise :

- L'identité et la qualité du membre exclu ;
- La date d'effet de l'exclusion ;
- La nouvelle répartition des droits statutaires ;
- Le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à son adhésion.

Vis-à-vis des tiers, l'exclusion prend effet à la date de publication de l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé approuvant la modification de la convention constitutive subséquente à l'exclusion.

Vis-à-vis du groupement et de ses membres, l'exclusion prend effet à la date du vote par le Conseil d'administration.

Le membre exclu reste responsable, vis-à-vis des tiers, des engagements et dettes contractés par le GIP antérieurement à son retrait.

TITRE DEUXIEME : GOUVERNANCE

Article 7 – Assemblée générale

Article 7.1 Composition de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose de l'ensemble des membres du groupement à jour de leurs cotisations et répartis par collèges.

Article 7.2 Représentation des membres à l'Assemblée générale

Chaque membre de l'Assemblée générale, à l'exception des personnalités qualifiées, désigne un titulaire. Ce titulaire pourra en cas d'empêchement désigner tout suppléant de son choix. Les membres de l'Assemblée générale peuvent, en cas d'indisponibilité du titulaire et de son suppléant, se faire représenter aux termes d'une procuration par un autre membre. Un membre peut représenter plus d'un autre membre.

Le/la Président(e) est informé par le membre de l'indisponibilité et désigne la personne le substituant. Cette information intervient par courrier ou courriel avant le démarrage de l'Assemblée générale.

Article 7.3 Convocation de l'Assemblée générale

Le/la Président(e) du groupement convoque l'Assemblée générale aussi souvent que l'intérêt du GIP l'exige, au moins une fois par an, sur un ordre du jour déterminé. L'Assemblée générale peut également être convoquée à la demande du tiers des membres à jour de leurs contributions et cotisations.

A cet effet, le/la Président(e) informe les membres au moins 15 jours francs avant la date de la réunion. Dans ce délai, il transmet aux membres l'ordre du jour et, le cas échéant, l'ensemble des éléments d'information nécessaires aux décisions soumises à l'ordre du jour arrêté.

Le/la Président(e) peut décider de convoquer l'Assemblée générale par voie dématérialisée, dans les mêmes conditions que celles prévues au présent article.

L'Assemblée générale peut, en cas d'urgence, être convoquée 48 heures avant la date de la réunion. Cette réunion d'urgence est dispensée de la communication préalable de l'ordre du jour.

Lorsque le quorum visé à l'article 7.4 n'est pas atteint, l'Assemblée générale peut également être convoquée sans délai et sans nécessité de réunir le quorum. Cette réunion d'urgence est dispensée de la communication préalable d'un ordre du jour.

L'Assemblée générale est présidée par le/la Président(e) ou, en son absence, par le/la Directeur-trice du groupement. Le/la Président(e) est chargé(e) du bon déroulement de la séance. Il/elle a la responsabilité de la conservation des procès-verbaux.

Article 7.4 Droits de vote des membres et délibérations de l'Assemblée générale

Pour les collèges suivants, la moitié des droits de vote est détenue par :

- Pour le collège B : la FHF ;
- Pour le collège C : la FEHAP ;
- Pour le collège D : UNICANCER ;
- Pour le collège E : la FHP ;
- Pour le collège F : l'URPS médecins libéraux ;
- Pour le collège G : l'URPS biologistes ;
- Pour le collège H : l'AIUF ;
- Pour le collège I : la FNCS ;
- Pour le collège J : l'URIOPSS ;
- Pour le collège K : le SYNERPA ;
- Pour le collège L : l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;

Pour le surplus, chacun des autres membres du collège dont il s'agit détient les droits de vote calculés à chaque séance selon la formule suivante :

$$P_m = P_c / N_c$$

Où :

- P_m exprime les droits de vote détenus par le membre concerné
- N_c est le nombre de membres auquel appartient le collège concerné
- P_c est la quotité des droits de votes attribuée au collège auquel appartient le membre concerné, soustraction faite de la moitié des droits de vote dévolue à l'entité juridique (Fédération, Union...) conformément aux dispositions prévues à l'article 6.1 in fine, et tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

COLLEGES	NOM DES COLLEGES	NOMBRE DE VOIX
A	Assistance Publique Hôpitaux de Paris	13
B	FHF et Etablissements Publics de Santé	11
C	FEHAP et Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif	4
D	UNICANCER et Centres de Lutte Contre le Cancer	2
E	FHP et Etablissements à But Lucratif	8
F	URPS Médecins Libéraux et cabinets de médecine libérale	10
G	URPS Biologistes et laboratoires de biologie médicale	2
H	AIUF, Autres Unions Régionales de Professionnels de Santé et Structures d'appui à la coordination	8
I	FNCS et Centres De Santé	4
J	URIOPSS et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux Non Lucratifs	7
K	SYPERPA et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux Lucratifs	2

L	Agence Régionale de Santé d'Ile-de France et autres organismes à représentation nationale et régionale	24
M	Assurance Maladie	5

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les membres présents ou représentés représentent au moins la moitié des droits de l'ensemble des membres du groupement.

A cet effet, un membre peut donner mandat à un autre membre de son collège, conformément à l'article 7.3 de la présente convention constitutive.

Le vote par procuration est admis.

Le vote électronique est admis.

Le recours à cette modalité est décidé par le/la Président(e) du GIP lorsque l'Assemblée générale se tient à distance ou en présentiel.

Les décisions prises par l'Assemblée générale, consignées dans un procès-verbal de réunion, obligent tous les membres du groupement.

En l'absence de quorum réuni, l'Assemblée générale est convoquée en urgence selon les modalités prévues à l'article 7.3 et sans nécessité de réunir le quorum.

Les règles de fonctionnement de l'Assemblée générale sont précisées en tant que de besoin par le Règlement intérieur.

Article 7.5 Modalités de scrutin de l'Assemblée générale

La présidence de l'Assemblée générale et la police des débats est assurée par le/la Président(e) du groupement.

Les scrutins de l'Assemblée générale se tiennent à main levée, ou par tout autre moyen dématérialisé. En cas de vote à main levée, le tiers des électeurs peut demander un vote à bulletin secret.

Les absentions et bulletins blancs ou raturés ne sont pas décomptés.

Le vote par procuration est admis, le nombre de procurations n'est pas limité. Il ne peut être donné procuration qu'à un membre du même collège.

Les décisions, avis et délibérations prises par l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal établi par le/la Président(e) du groupement et tenus à la disposition des membres du groupement par le/la Directrice du groupement.

Article 7.6 Compétence de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale dispose d'une compétence d'attribution sur les matières exposées ci-dessous. Elle délibère selon les règles de majorité suivantes :

Nature de la décision de l'Assemblée Générale	Majorité requise
Le rapport d'activités annuel ainsi que les comptes financiers transmis au Directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition du CA	Majorité simple des membres présents, représentés
Le budget prévisionnel	
L'approbation des comptes de chaque exercice et l'affectation des résultats,	

Le bilan de l'action du Conseil d'administration,	
Les conditions dans lesquelles elle délègue certaines de ses compétences au Conseil d'administration ou au/ à la Président(e)	
L'Approbation de la délégation de pouvoir consentie par le/la Président(e) au/ à la Directeur-trice du groupement	
L'approbation de la désignation des membres du Conseil d'administration par les différents collèges	
Toute modification de la convention constitutive	Deux tiers des membres présents, représentés ou ayant exprimés un suffrage par correspondance ou vote électronique.
La transformation, la dissolution du groupement ainsi que toute mesure nécessaire à sa liquidation	
Désignation des membres du Conseil d'administration	Dans les conditions de l'article 8.1 des présentes.

Sauf s'il en est précisé autrement dans la présente convention constitutive, pour toutes les autres matières sur lesquelles elle est consultée ou délibère, l'Assemblée générale statue à la majorité simple des droits de ses membres présents, représentés ou ayant exprimés un suffrage par correspondance ou vote électronique.

Article 8 – Conseil d'administration

Article 8.1 Désignation des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de représentants des membres à l'Assemblée générale, désignés pour 3 ans dans les conditions fixées au présent article, par chacun des collèges en leur sein selon la répartition figurant au tableau ci-dessous :

COLLEGES	NOM DES COLLEGES	NOMBRE DE VOIX
A	Assistance Publique Hôpitaux de Paris	13
B	FHF et Etablissements Publics de Santé	11
C	FEHAP et Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif	4
D	UNICANCER et Centres de Lutte Contre le Cancer	2
E	FHP et Etablissements à But Lucratif	8
F	URPS Médecins Libéraux et cabinets de médecine libérale	10
G	URPS Biologistes et laboratoires de biologie médicale	2
H	AIUF, Autres Unions Régionales de Professionnels de Santé et Structures d'appui à la coordination	8
I	FNCS et Centres De Santé	4
J	URIOPSS et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux Non Lucratifs	7
K	SYPERPA et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux Lucratifs	2

L	Agence Régionale de Santé d'Ile-de France et autres organismes à représentation nationale et régionale	24
M	Assurance Maladie	5

Chaque collège désigne au moins un représentant titulaire et un suppléant siégeant au Conseil d'Administration.

Les collèges disposant de 8 voix ou plus, désignent 2 représentants titulaires ainsi que 2 suppléants siégeant au Conseil d'Administration.

Les représentants et suppléants des collèges B, C, D, E, sont désignés par les délégations régionales des fédérations d'appartenance.

Les représentants du collège F sont désignés par l'URPS Médecins Libéraux.

Le représentant du collège G est désigné par l'URPS Biologistes.

Les représentants du collège H sont désignés par l'AIUF.

Le représentant du collège I est désigné par la FNCS.

Le représentant du collège J est désigné par l'URIOPSS.

Le représentant du collège K est désigné par le SYNERPA.

Les représentants du collège L sont désignés par l'ARS.

Les collèges A et M sont des collèges à adhésion unique.

Cette désignation est soumise au vote d'approbation de l'Assemblée générale conformément à l'article 7.6 des présentes.

En cas de refus d'approbation, l'Assemblée générale statue à la majorité simple des membres présents ou représentés, sur une nouvelle liste présentée par les collèges et ainsi de suite, jusqu'à approbation de la liste des membres du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration ainsi désignés cours à compter de la date de désignation du premier membre du Conseil d'administration.

A titre exceptionnel et en cas de démission, d'incapacité durable, d'impossibilité de l'un des membres du Conseil d'administration d'exercer ses fonctions, il est procédé à la désignation d'un remplaçant par les membres du collège concerné. La durée du mandat du membre du Conseil d'administration ainsi désigné est égale à celle restant à courir du membre qu'il remplace.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 3 ans. Les fonctions d'un représentant du collège cessent par le décès, l'incapacité légale ou physique, l'interdiction de gérer, de diriger ou d'administrer toute entreprise ou société ou toute personne morale, la démission, la révocation.

Article 8.2 Réunions du Conseil d'administration

Le/ la Président(e) du groupement, convoque, préside les réunions du Conseil d'administration et assure la police des débats.

Il réunit le Conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige, au moins 3 fois par an, sur un ordre du jour qu'il a établi et communiqué aux membres du Conseil d'administration au plus tard 15 jours avant la date de la réunion.

Par ailleurs, il réunit le Conseil d'administration à la demande au minimum d'un tiers de ses membres, sur un ordre du jour établi et communiqué par les membres demandeurs. Il doit alors convoquer cette réunion dans un délai maximal de 8 jours, à compter de la réception de la demande de réunion.

Article 8.3 Droits de vote des membres du Conseil d'administration

Les droits de vote détenus par chacun des membres du Conseil d'administration au Conseil d'administration sont calculés à chaque séance selon la formule suivante :

$$P_m = P_c / N_c$$

Où :

- P_m exprime les droits de vote détenus par un représentant ;
- N_c est le nombre de représentants du Conseil d'administration attribué au collège auquel appartient le membre concerné ;
- P_c est la quotité des droits de votes attribuée au collège auquel appartient le représentant concerné, tel qu'indiqué dans le tableau visé à l'article 8.1 des présentes.

Le Conseil d'administration délibère à main levée ou par tout autre moyen dématérialisé. En cas de vote à main levée, le tiers des membres peut demander un vote à bulletin secret.

Les abstentions et, le cas échéant, les bulletins blancs ou raturés ne sont pas décomptés.

Le vote par procuration est admis, le nombre de procuration n'est pas limité. Il ne peut être donné procuration qu'à un membre du Conseil d'administration qu'il soit membre suppléant ou titulaire.

Les décisions, avis et délibérations du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal établi par le/la Président(e) de séance et tenus à la disposition des membres du groupement par le/la Directeur-trice du groupement.

Le Conseil d'administration ne statue valablement que lorsqu'il réunit des membres issus de collèges représentant ensemble plus de 50% des droits de vote.

Article 8.4 Compétences du Conseil d'administration

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement, certaines de ses compétences, dans les conditions de l'article 7 des présentes et notamment :

- Le transfert du siège du groupement en tout autre lieu de la même région.
- Les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées au/ la Président(e) les indemnités de mission définies à l'article R. 6133-29 du code de la santé publique,
- La participation aux actions de coopération mentionnée à l'article L. 6134-1 du code de la santé publique,
- La désignation du Commissaire aux Comptes ;
- La délibération relative au contrat pluriannuel d'objectif et de moyens
- Les modifications des annexes au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Ces compétences déléguées font l'objet de décisions et délibérations soumises à la majorité des 70% des droits de vote exprimés par les représentants des membres présents ou représentés.

En outre, le Conseil d'administration dispose d'une compétence, sur les matières exposées ci-dessous.

Il décide ou délibère à la majorité des 70% des droits de vote exprimés par les représentants des membres présents ou représentés sur :

- Les admissions et exclusions des membres ;
- Le montant de la cotisation annuelle des membres ;

- Le Règlement intérieur du groupement ;
- Proposition à l'AG relative au rapport d'activités annuel ainsi que les comptes financiers transmis au directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Le vote, la révocation du/de la Président(e), les compétences qui lui sont déléguées, les conditions dans lesquelles des indemnités peuvent lui être attribuées ;
- La prise de participation, l'association avec d'autres personnes ;
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation ainsi que les conditions des baux de plus de dix-huit ans ;
- Le budget prévisionnel et les projets de décisions modificatives, ils donneront lieu ensuite à présentation en AG la plus proche ;
- La formulation d'avis et de propositions sur les activités et projets opérationnels menés par le GIP ;
- La désignation de nouveaux invités permanents ;
- Les décisions portant nomination du Commissaire aux comptes ;
- L'élection et révocation du/ de la Président(e) ;
- La désignation du/ de la Directeur-trice du Groupement dans les conditions des présentes ;
- La désignation des invités ponctuels à l'Assemblée générale ou au Conseil d'administration en raison de leur intérêt pour la réalisation de l'objet du groupement.

Sauf s'il en est précisé autrement dans la présente convention constitutive, pour toutes les autres matières sur lesquelles il est consulté ou délibère, le Conseil d'administration statue à la majorité des 70% des droits de vote exprimés par les représentants des membres présents ou représentés sur

Article 9 – Président(e) du groupement

Article 9.1 Election du/ de la Président(e)

Le groupement est présidé par un/une Président(e), élu(e) pour 3 ans par le Conseil d'administration, selon les modalités suivantes :

- Le Conseil d'administration élit le/la Président(e) en dehors des membres du Conseil d'administration. Cette élection se fait parmi une liste de 3 candidats proposés par l'Assemblée générale. Cette liste doit être soumise au préalable à l'avis du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant transmission au Conseil d'Administration;
- Le/la candidat(e) ayant obtenu la quotité de droits de vote la plus importante est élu(e) Président(e)

Le/la Président(e) est élu à main levée, sauf si le tiers des électeur(s) demande un vote à bulletin secret.

En cas d'égalité du nombre de voix recueillies par les candidats, le siège est attribué au candidat le plus âgé.

Article 9.2 Compétences du/de la Président(e)

Le/la Président(e) du groupement convoque, préside et assure la police des débats de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de vacance définitive, le/la Président(e) du groupement assure l'intérim du/de la Directeur-trice, jusqu'au recrutement du/de la futur(e) Directeur-trice du GIP dans les conditions de l'article 10.1 des présentes.

Article 9.3 Conditions d'exercice du mandat du/de la Président(e)

Le mandat du/de la Président(e) commence au jour de son élection et s'achève au terme du mandat du Conseil d'administration.

Le mandat prend fin à l'échéance du terme, en cas de démission, de révocation par le Conseil d'administration. Il revient alors au Conseil d'administration de procéder à son remplacement dans les conditions de l'article 9.1.

Le mandat du/de la Président(e) du groupement peut être exercé à titre gratuit. Des indemnités de mission peuvent leur être attribuées dans les conditions déterminées par le Conseil d'administration.

Pour la durée de son mandat et dans le cadre des fonctions qu'il/elle occupe, le/la Président(e) pourra se voir versé des émoluments. Il/elle pourra se voir octroyer une indemnité au titre des frais exposés dans l'exercice de ses missions.

Article 10 – Directeur-trice du groupement

Article 10.1 Désignation du / de la Directeur-trice

Le/la Directeur-trice est une personne physique employée par le groupement désigné par le Conseil d'administration, délibérant après accord du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France

Article 10.2 Compétences du/ de la Directeur-trice

Le/ la Directeur-trice organise l'activité du groupement sous l'autorité du Conseil d'administration, conformément aux orientations arrêtées par celui-ci.

Le/ la Directeur-trice est invité(e) permanent du Conseil d'administration.

Il/Elle représente le groupement.

Il/Elle est Ordonnateur des recettes et des dépenses du groupement. Il est habilité, à ouvrir et à faire fonctionner dans tous les établissements de crédit et financiers, tous comptes et tous livrets d'épargne.

Il/Elle fixe l'organisation des services et exerce son autorité sur l'ensemble des personnels employés ou mis à disposition du groupement. Il préside les instances représentatives du personnel. Il fixe la durée du travail.

Il/Elle prépare le budget, le programme annuel d'activité et le rapport annuel.

Il/Elle est chargé(e) de lancer les procédures de consultation de marchés publics et de signer tous les actes y afférents, notamment attribution, courrier de rejets, courrier de notification, dans les conditions prévues au règlement intérieur mentionné à l'article 25 de la présente convention constitutive.

Il/Elle assure de manière générale le fonctionnement courant du groupement et prend les mesures conservatoires pour la défense et la protection des intérêts du groupement.

Il/Elle recrute, nomme et fixe la rémunération du personnel dans le cadre d'une politique salariale prévue au règlement intérieur mentionné à l'article 25 de la présente convention constitutive.

Il/Elle exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels du groupement.

Dans ses rapports avec les tiers, le/la Directeur-trice engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci, sous réserve des attributions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du/de la Président(e).

Il/Elle agit en justice en représentation des intérêts du groupement. Il/Elle peut transiger sur autorisation du Conseil d'administration.

Il/Elle peut également mettre en place et avoir en charge l'animation de Comités et groupes de travail.

Il/Elle peut déléguer sa compétence et sous sa responsabilité, sa signature à tout employé du groupement dans son champ de compétence. La délégation ainsi consentie n'empporte pas transfert de compétence, établie par écrit, elle mentionne :

- Le nom et la fonction de l'agent auquel la délégation a été donnée ;
- La nature des actes délégués ;
- Eventuellement, les conditions ou réserves dont le / la Directeur-trice juge opportun d'assortir la délégation.

Article 11 – Comités de consultation et groupes de travail

Des comités de consultation et groupes de travail peuvent être institués par le/la Directeur-trice du Groupement.

TITRE TROISIEME : FONCTIONNEMENT

Article 12 – Personnel du groupement

L'ensemble des personnels du GCS SESAN transformé en GIP est repris. Les personnels conservent le statut et régime de droit privé qui étaient les leurs avant la transformation/ création.

Conformément aux dispositions de l'article 109 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit modifiée, les personnels du GIP sont constitués :

- Des personnels mis à disposition par ses membres ;
- Le cas échéant, d'agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, non membre du groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut ;
- De personnels propres recrutés directement par le groupement afin de disposer de profils et de compétences adaptés aux missions. Ces personnels sont soumis au régime de droit privé et leur contrat de travail relève du Code du travail.

Article 13– Biens du groupement

Les locaux et le matériel, y compris les logiciels, achetés ou développés en commun sont la propriété du groupement.

L'ensemble des biens matériels et immatériels, meubles ou immeubles dont la propriété était détenue par le GCS SESAN sont transférés au GIP de plein droit.

L'ensemble des biens matériels et immatériels, meubles ou immeubles mis à la disposition du groupement par l'un de ses membres restent la propriété de ce dernier et pourront faire l'objet d'une convention.

TITRE QUATRIEME : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 14 – Capital social

Le Groupement est constitué sans capital social.

Article 15 – Ressources du groupement

Les ressources du groupement comprennent :

- Les contributions financières des membres. Celles-ci se composent d'une cotisation annuelle et d'une participation aux charges financières spécifiques, dont le montant est déterminé dans les conditions ci-après :
 - La cotisation annuelle due par tous les membres du groupement, proportionnelle à leurs droits, est déterminée, pour chaque exercice budgétaire, selon un tableau annexé au budget. Elle est révisable chaque année le Conseil d'administration dans le cadre de la préparation du projet de budget.
 - Une participation financière spécifique est demandée à chaque membre en contrepartie de toute prestation qui lui est fournie par le groupement dans le cadre d'un projet déterminé. Elle est évaluée à son coût réel et fait l'objet, le cas échéant, d'un accord formel entre les deux parties sous la forme d'un contrat.
- La mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux ou d'équipements ;
- Les subventions publiques ;
- Les produits des biens propres ou mis à leur disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle ;
- Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- Les dons et legs ainsi que tout financement privé, dès lors qu'ils ne sont pas contraires à l'objet du groupement ainsi qu'aux principes de son action, sur décision expresse du Conseil d'administration.

Article 16 – Obligation et contribution aux dettes

Dans leurs rapports entre eux, les membres du groupement sont tenus des dettes de celui-ci à proportion de leur contribution aux charges du groupement.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires. Ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leur contribution aux charges du groupement.

Les créanciers d'un membre du groupement ne peuvent ni requérir l'apposition des scellés sur les biens du groupement, en demander le partage ou la liquidation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux décisions de l'Assemblée générale du groupement.

Article 17 – Comptabilité

La tenue des comptes du GIP SESAN est assurée selon les règles de la comptabilité privée. L'établissement des comptes est assuré par un expert-comptable agréé. Les comptes sont audités par un/une commissaire aux comptes nommé(e) par le Conseil d'administration.

Le règlement financier et comptable est arrêté par le Conseil d'administration.

Le GIP SESAN est soumis au contrôle de la Cour des comptes, conformément aux dispositions de la loi du 17 mai 2011 précitée.

Article 18 – Budget

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le budget est approuvé chaque année par l'Assemblée Générale. Il est détaillé par projet. Il inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice suivant. Il fixe le montant des crédits nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupement en distinguant :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement, isolant en particulier les dépenses de personnel,
- Le cas échéant, les dépenses et les recettes d'investissement.

Le compte de résultat prévisionnel du groupement ne peut être adopté avec un déficit.

Chaque projet doit présenter un budget équilibré. Il comporte une analyse par projet faisant apparaître les recettes, les dépenses et le résultat.

Les recettes non engagées sur un exercice budgétaire, détaillées par projet, sont reportées sur l'exercice suivant.

Article 19 – Résultat

Le groupement ne donne pas lieu au partage de bénéfices. Les excédents annuels de la gestion s'ils existent seront utilisés à des fins correspondant à l'objet du groupement ou mis en réserve.

Au cas où les charges dépasseraient les produits de l'exercice, le Conseil d'administration statue sur les modalités de compensation du déficit.

TITRE CINQUIEME : DISPOSITIONS FINALES

Article 20 – Dissolution

Le groupement est dissout de plein droit par l'Assemblée générale, dans les conditions de l'article 7.4 de la présente convention, ou par décision de l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive, notamment en cas d'extinction de son objet.

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de sa liquidation.

L'Assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs conditions de rémunération.

En pareil cas, les biens du groupement seront dévolus à une personne morale de droit public ou à une personne morale de droit privé à but non lucratif ayant un objet similaire à celui du groupement ou répartis entre les membres au prorata des contributions financières constatées sur l'ensemble de la vie sociale du groupement au titre de chacun de ses projets.

Article 21 – Règlement intérieur

Le Conseil d'administration établit un Règlement intérieur opposable à chacun des membres du groupement.

Article 22 - Communication des informations

Chacun des membres s'engage à communiquer aux autres toutes les informations nécessaires à la réalisation de l'objet du Groupement qu'il détient, conformément à la réglementation en vigueur.

En outre, un rapport d'évaluation des activités est adressé chaque année à l'Agence régionale de santé d'Ile de France.

Article 23 – Déclaration des liens d'intérêt

Les représentants des membres du Groupement devront signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêt concernant toute activité en lien avec l'objet du Groupement.

A Paris, le 21 août 2025

Les membres du Conseil d'Administration

<u>AP-HP</u> : Raphaël BEAUFRET - Directeur des Services Numériques
<u>AP-HP</u> : Ayden TAJAHMADY en qualité de Directeur de la DST
<u>FHF</u> : Jean PINSON en qualité de Directeur CH Saint Denis et Gonesse
<u>FHF</u> : Stéphane PIERREFITTE en qualité de Directeur adjoint GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences
<u>FEHAP</u> : Christophe DOUESNEAU en qualité de Directeur Général de l'Association Vivre et Devenir
<u>UNICANCER</u> : Stéphane CHAILLOU - Directeur de la Transformation Numérique et des SI - Institut Gustave Roussy
<u>FHP</u> : Olivier CHALMEAU - Délégué Régional - FHP IDF
<u>FHP</u> : Marc FANTINO - Responsable des Programmes SI - FHP
<u>URPS Médecins Libéraux</u> : Docteur Mardoche SEBBAG en qualité de Médecin
<u>URPS Médecins Libéraux</u> : Docteur Eric WEINBERG en qualité de Médecin

<u>URPS Biologistes</u> : Docteur Jean-Claude AZOULAY en qualité de Président URPS Biologistes d'IDF
<u>AIUF</u> : Yvan TOURJANSKY en qualité de Président de l'URPS Masseurs Kinésithérapeute et Secrétaire Général de AIUF
<u>AIUF</u> : Fatima SAID DAUVERGNE - Présidente AIUF
<u>FNCS</u> : Didier DUHOT - Trésorier - FNCS
<u>URIOPSS</u> : Claire PARDOEN en qualité de Directrice de l'URIOPSS
<u>SYNERPA</u> : Bahia MAHSAS en qualité de Directrice de la Résidence Les Glycines
<u>ARS Ile de France</u> : Denis ROBIN en qualité de Directeur Général ARS IDF
<u>ARS Ile de France</u> : Bruno XOUAL- Responsable du département SI en santé - DIRNOV ARS IDF
<u>Assurance Maladie</u> : Albert LAUTMAN Directeur Général de la CPAM de l'Essonne - Directeur coordonnateur de la gestion du risque en Ile-de-France

ANNEXE A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP SESAN

Adhérents/Raison sociale	Forme juridique	Adresse	Code Postal	Ville	Collège GIP
ASSOCIATION SPES - DAC 91 SUD	Association loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Parc de la Julienne - 26 rue des Champs - Bâtiment F	91830	LE COUDRAY-MONTCEAUX	H
ASSOCIATION UNION RETRAITE ACTION	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16 rue du Général Brunet	75019	PARIS	H
CENTRE DE SANTE DU SQUARE DE LA MUTUALITE	Etablissement de santé	1 Square de la Mutualité	75005	PARIS	I
CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L'EUROPE	Société par Actions Simplifiée	9 bis avenue de Saint-Germain	78560	LE PORT-MARLY	E
COGITEY	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	6 avenue du Maréchal Franchet d'Esperey	78000	VERSAILLES	H
CTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE D'AUBERVILLIERS (SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE)	Collectivité locale	5 rue du Docteur Pesqué, annexe A, RDJ	93300	AUBERVILLIERS	J
NEXUMEA - M2A DAC PARIS SUD	Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique	58 A rue du Dessous des Berges	75013	PARIS	H
NOA - GESTION HOPITAL PRIVE GERIATRIQUE LES MAGNOLIAS (HPGM) - DAC 91 NORD	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	77 rue du Perray	91160	BALLAINVILLIERS	C
CLINIQUE DES NORIETS (HOPITAL PRIVE DE VITRY)	Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)	12 rue des Noriets	94400	VITRY-SUR-SEINE	E
AAPISE (ASSOCIATION D'APPUI A LA PARTICIPATION, A L'INCLUSION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE)	Association	4, avenue de Verdun	91290	ARPAJON	J
ADJACENT SERVICES	Société par Actions Simplifiée	82 rue Damrémont	75018	PARIS	K
ADPEP 91	Association	Boulevard de France - Georges Pompidou	91000	EVRY-COURCOURONNES	J
ADSSID	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	55 avenue de Paris	95230	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	J
AEDE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 route de Pezarches	77515	HAUTEFEUILLE	J
AFG AUTISME	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	11 rue de la Vistule	75013	PARIS	J
AGABC (Aide et accompagnement à domicile Asnières-Sur-Seine)	Association	18 place des Victoires	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	J
AGECET 93370	Association	10-12 place Arago	93370	MONTFERMEIL	J
AGENCE DE LA BIOMEDECINE	Etablissement public national à caractère administratif	1 avenue du Stade de France	93210	SAINT-DENIS	L
AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE (ARS IDF)	Etablissement public national à compétence territoriale limitée	13 rue du Landy	93200	SAINT-DENIS	L
AH TOUT PROPRE ET COMPAGNIE	Société par Actions Simplifiée	40 rue de Paris	94422	CHARENTON LE PONT	K
AIDAX SERVICES	Société à Responsabilité Limitée	2 place Jean Monnet	78410	AUBERGENVILLE	K
AIDE ET SERVICES A DOMICILE	Société à Responsabilité Limitée	34 Avenue du Maréchal Foch	77500	CHELLES	K

□

AIES	Association	38 boulevard Paul Cezanne	78280	GUYANCOURT	J
AMFD94	Association	5 place de Abbaye	94000	CRETEIL	J
AMPP VIALA	Association	96 Boulevard Auguste Blanqui	75013	PARIS	E
ANSIAD	Association Loi 1901 non Reconnue d'utilité publique	2 rue de l'Eglise	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	H
APED L'ESPOIR	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	1 impasse du Petit moulin	95340	PERSAN	J
APEI DE LA BOUCLE DE LA SEINE	Association	1 Boulevard Charles de Gaulle - Hall C	92700	COLOMBES	J
APSANTE 93 (CPTS 93 EST)	Association	9 - 11 avenue Albert Thomas	93190	LIVRY GARGAN	C
APSI	Association	1 rue de l'Yser	94340	SUCY-EN-BRIE	J
APTA 78	Association	6 avenue Charles de Gaulle	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	H
ARC EN CIEL RESEAU DIONYSIEN SOINS PALLI - DAC 93 NORD	Association Loi 1901 non Reconnue d'utilité publique	12 Chemin du Moulin Basset - Bâtiment 3	93200	SAINT-DENIS	H
ARPAVIE	Association Loi 1901	8 Rue Rouget de Lisle	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	J
ASAD ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE A DOMICILE	Association	132 rue du faubourg Saint Denis	75010	PARIS	J
ASM13	Association	11 rue Albert Bayet	75013	PARIS	C
ASS CERPP BONNEUIL SUR MARNE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Chemin des Aumuses	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	C
ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	55 boulevard Diderot	75012	PARIS	A
ASSO VIRY-GRIGNY	Association	149 boulevard Gabriel Péri	91170	VIRY-GRIGNY	J
ASSOCIATION ADMR DU PAYS DE France	Association	19 rue de la Gare	95570	SURVILLIERS	J
ASSOCIATION AGE CET	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	26 avenue Galle	93370	MONTFERMEIL	J
ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 Rue Lasson	75012	PARIS	J
ASSOCIATION ARAMIS	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	47 rue Thiers	77124	VILLENVOY	J
ASSOCIATION ASDES - DAC 92 CENTRE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	14 avenue du Général Charles de Gaulle	92150	SURESNES	H
ASSOCIATION AURA	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Immeuble le Panoramique - 5 avenue de Verdun	94200	IVRY-SUR-SEINE	C

ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE FRANCE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	43 bis rue de Cronstadt	75015	PARIS	J
ASSOCIATION CAP' DEVANT	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	41 rue Duris	75020	PARIS	J
ASSOCIATION CENTRE MEDICO DENTAIRE DE FRANCE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	80 Boulevard Magenta	75010	PARIS	C
ASSOCIATION CEREP - PHYMENTIN	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	31 rue du Faubourg Poissonnière	75009	PARIS	H
ASSOCIATION CIDE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	26/28 Rue Pradier	92410	VILLE D'AVRAY	C
ASSOCIATION CPTS BOBIGNY BONDY	Association Loi 1901 non Reconnue d'utilité publique	5 rue Miriam Makeba	93000	BOBIGNY	H
ASSOCIATION CPTS CENTRE ESSONNE	Association Loi 1901 non Reconnue d'utilité publique	3 Rue Jules Guesde	91130	RIS-ORANGIS	H
ASSOCIATION CPTS GRAND VERSAILLES	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	6 Avenue Charles de Gaulle	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	H
ASSOCIATION CPTS RUEIL MALMAISON	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	5 boulevard du Général de Gaulle	92500	RUEIL-MALMAISON	H
ASSOCIATION DE GERONTOLOGIE DU 11EME	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	9 rue Gerbier	75011	PARIS	J
ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE	Association	46, rue de la Division Leclerc	91160	SAULX-LES-CHARTREUX	J
ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE Athis_Mons	Association	50 bis avenue François Mitterrand	91200	ATHIS-MONS	J
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE APAJH SEINE SAINT-DENIS	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	15-17 avenue de Verdun	93140	BONDY	C
ASSOCIATION DES DAMES DU CALVAIRE - MAISON MEDICALE JEANNE GARNIER	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	106 avenue Emile Zola	75015	PARIS	H
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE D'YVELINES OUEST (APSYO - CPTS)	Association	26 rue Nationale	78940	LA QUEUE-LES-YVELINES	J
ASSOCIATION ECOLE DE CHAILLOT	Association	28 Avenue George V	75008	PARIS	J
ASSOCIATION ENTRAIDE UNION	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 avenue Carnot	94230	CACHAN	J
ASSOCIATION ESSAIM GATINAIS	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	41 avenue de Fontainebleau	77760	LA CHAPELLE-LA-REINE	J
ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE VALLEE DE MONTMORENCY RIVES DE SEINE - DAC 95 SUD JOSEPHINE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	55 avenue de Paris	95230	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	H
ASSOCIATION GOMBAULT DARNAUD	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	24 rue Bayen	75017	PARIS	C
ASSOCIATION GROUPEMENT DE SYSTEMES D'INFORMATION	Association Loi 1901	57 Rue Violet	75015	PARIS	J
ASSOCIATION HOPITAL FOCH	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	40 rue Worth	92150	SURESNES	C
ASSOCIATION HOVIA	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	104 rue Jouffroy d'Abbans	75017	PARIS	J
ASSOCIATION INTER URPS FRANCILIENNE (AIUF)	Association Loi 1901	56 Rue de Vouillé	75015	PARIS	H
ASSOCIATION ISATIS	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	18-20 rue Pasteur	94278	LE KREMLIN-BICETRE CEDEX	J
ASSOCIATION JEAN LACHENAUD	Association	Chemin de la Martinière	91400	SACLAY	J

ASSOCIATION L'ANGE GARDIEN	Association	11 rue de Versailles	78460	CHEVREUSE	J
ASSOCIATION LE VAL FLEURY	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3 rue Pasteur	95650	BOISSY-L'AILLERIE	J
ASSOCIATION LES AILES DEPLOYEES	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	31 rue de Liège	75008	PARIS	C
ASSOCIATION LES TOUT PETITS	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 rue de Cernay	91470	LES MOLIERES	J
ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE 94	Association loi 1901	4 Place Des Libertés	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	J
ASSOCIATION MARIE-THERESE	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	51 rue Gambetta	92240	MALAKOFF	I
ASSOCIATION MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	7 Rue de Casablanca	75015	PARIS	J
ASSOCIATION MEILLEURE INSERTION SOCIALE HANDICAPES MENTAUX (A.M.I.S.)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	153 Boulevard Aristide Briand	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	J
ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	77 rue de Reuilly	75012	PARIS	H
ASSOCIATION NOTRE-DAME DE JOIE	Association	3 rue Duguay Trouin	75006	PARIS	B
ASSOCIATION OSMOSE - DAC 92 SUD	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 rue des Carnets	92140	CLAMART	H
ASSOCIATION PARTAGE 94 - DAC 94 EST	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Hôpital Albert Chenevier, 40 rue de Mesly	94000	CRETEIL	H
ASSOCIATION SANTE 77 NORD - DAC 77 NORD	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	125 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	77400	LAGNY-SUR-MARNE	H
ASSOCIATION SAUGE	Association	Rue des fonds d'Armenon	91470	GYF-SUR-YVETTE	J
ASSOCIATION VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	2 allée Joseph Recamier	75015	PARIS	C
ASSURANCE MALADIE DE PARIS (CPAM)	Régime Général de Sécurité Sociale	21 rue Georges Auric	75019	PARIS	M
AU FIL DE LA VIE	SAS	5 rue Jean Racine	94510	LA QUEUE EN BRIE	K
AUORE	Association	31 rue Falguière	75015	PARIS	C
AVENIR APEI	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	27 rue du Général Leclerc	78420	CARRIERES-SUR-SEINE	J
BIEN VIEILLIR IDF	GCSMS	16 Bis Rue Louis Dupré	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	J
CAISSE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER	Organisme de prévoyance sociale à régime général de la Sécurité Sociale	160 rue des Meuniers CS 70238	77950	RUBELLES	L
CCAS DE VILLENEUVE SAINT-GEORGES	Centre Communal d'Action Sociale	2 rue Charles Péguy	94190	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	J
CDS MEDICO-SOCIAL MUNICIPAL TENINE	Commune	74 avenue Pierre Larousse	92240	MALAKOFF	I
CENTRE CARDIOLOGIQUE D'EVEQUEMONT	Société par Actions Simplifiée	2 rue des carrières	78740	EVEQUEMONT	E
CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	403 avenue de la République	92014	NANTERRE CEDEX	B
CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP)	Centre communal d'action sociale	5 boulevard Diderot	75012	PARIS	L
CENTRE DE CANCEROLOGIE DE LA PORTE DE SAINT-CLOUD- CCPSC	Société par Actions Simplifiée	30 rue de Paris	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	F
CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	49 rue Saint-Denis	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	B

CENTRE DE LA GABRIELLE	Société mutualiste	6 rue de la Gabrielle	77410	CLAYE-SOUILLY	J
CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER GEORGES FRANCOIS	ESPIC	1 rue du Professeur Marion - BP77980	21000	DIJON	D
CENTRE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION DE BOBIGNY	Fondation	359 avenue Paul Vaillant Couturier	93000	BOBIGNY	J
CENTRE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION DE L'ADAPT CHATILLON	Association loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	25 avenue de la Paix	92320	CHATILLON	C
CENTRE DE P.M.I DE GENTILLY	Centre communal d'action sociale	6 rue du Docteur Ténine	94250	GENTILLY	I
CENTRE DE REEDUCATION CARDIAQUE DE LA BRIE	Société par Actions Simplifiée	27 rue Sainte Christine	77174	VILLENEUVE SAINT-DENIS	E
CENTRE DE REEDUCATION DE L'OISEAU BLANC	Société par Actions Simplifiée	15-17 rue Nungesser et Coli	78200	MANTES LA JOLIE	E
CENTRE DE SANTE LILIANE BOURSTYN	Commune	2 rue du Docteur Rouquès	95870	BEZONS	I
CENTRE DE SANTE LOUIS PASTEUR	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue du Val	95220	HERBLAY-SUR-SEINE	I
CENTRE DE SANTE MADELEINE BRES	Société d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable	16 place Jean Jaurès	94270	LE KREMLIN-BICETRE	I
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL FRANCOISE DOLTO	Commune	7 bis cours de la République	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	I
CENTRE DE SANTE SALVADOR ALLENDE	Commune	2 mail de l'Egalité	93120	LA COURNEUVE	I
CENTRE ETIENNE MARCEL	Association	3 cité d'Angouleme	75011	PARIS	B
CENTRE EUGENE MARQUIS	Fondation	Rue de la Bataille Flandres Dunkerque CS 44229	35042	RENNES	D
CENTRE HOSPITALIER D'ARPAJON	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	18 avenue de Verdun	91290	ARPAJON	B
CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	6 rue Saint-Didier	75016	Paris	B
CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	2 boulevard du 19 mars 1962	95500	GONESSE	B
CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	23 rue Saint-Louis	78760	JOARS-PONTCHARTRAIN	B
CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	20 avenue du Languedoc BP 49954	66046	PERPIGNAN	B
CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	220 rue François Mansart	78370	PLAISIR	B
CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	5/7 rue Pierre et Marie Curie	78514	RAMBOUILLET CEDEX	B
CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	2 rue du Docteur Delafontaine	93200	SAINT-DENIS	B
CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	177 rue de Versailles	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	B
CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	3 Place de Silly	92210	SAINT CLOUD	B
CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS QUESNAY MANTES LA JOLIE	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	2 boulevard Sully	78200	MANTES-LA-JOLIE	B
CENTRE HOSPITALIER FREDERIC HENRI MANHES	Société mutualiste	8 rue Roger Clavier	91700	FLEURY-MEROGIS	C

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ANDRE GREGOIRE	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	56 boulevard de la Boissière	93100	MONTREUIL	B
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CRETEIL	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	40 avenue de Verdun	94000	CRETEIL	B
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN - LES MUREAUX	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	1 rue du Fort (site administratif)	78250	MEULAN-EN-YVELINES	B
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	40 allée de la Source	94195	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES CEDEX	B
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY ST GERMAIN	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	20 rue Armagis	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	B
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	Boulevard Robert Ballanger	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	B
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	Route de Chaulautre - BP 212	77488	PROVINS CEDEX	B
CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE DES QUINZE-VINGTS	Etablissement Public National d'Hospitalisation	28 rue de Charenton	75012	PARIS	B
CENTRE HOSPITALIER PRIVE SAINTE-MARIE OSNY	Société par Actions simplifiée	1 rue Christian Barnard	95520	OSNY	E
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERISTAIRE DE NANCY	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	29 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	54035	NANCY CEDEX	B
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS	Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	2 boulevard Tonnelé	37044	TOURS	B
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	36 Boulevard du Général Leclerc	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	B
CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	26 avenue Charles de Gaulle	91150	ETAMPES	B
CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	40 avenue Serge Dassault	91100	CORBEIL-ESSONNES	B
CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE-ET-MARNE	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	55 Boulevard du Maréchal Joffre	77300	FONTAINEBLEAU	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS PICARDIE	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	1 Rond-Point du Professeur Christian Cabrol	80054	AMIENS	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANCON	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	3 Boulevard A. Fleming	25030	BESANCON CEDEX	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	12 rue Dubernat	33404	BORDEAUX	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	Avenue de la côte de Nacre	14300	CAEN	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	191 avenue du doyen Gaston Giraud	34295	MONTPELLIER	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	5 Allée de l'Ile Gloriette	44093	NANTES	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NIMES	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	Place du Professeur Robert Debré	30900	NIMES	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	45 rue Cognacq Jay	51092	REIMS	B
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	Institut Universitaire du Cancer Toulouse - Oncopole CRB Cancer 1er étage - Bâtiment B - Plateau de Transfert - 1 avenue Irène Joliot-Curie	31059	TOULOUSE	B

CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY ARGENTEUIL	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	69 rue du Lieutenant Colonel Prudhon	95107	ARGENTEUIL CEDEX	B
CENTRE LONG MOYEN SEJOUR FONDATION ROGUET	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	58 rue Georges Boisseau	92110	CLICHY	B
CENTRE LUTTE CONTRE LE CANCER J.PERRIN	Autre Organisme Privé à But non Lucratif	58 Rue Montalembert	63000	CLERMONT-FERRAND	D
CENTRE MEDICAL MUNICIPAL BARBUSSE	Commune	62 avenue Gabriel Péri	93400	SAINT-OUEN-SUR-SEINE	I
CENTRE MEDICAL PORTE VERTE CMPV	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	6 avenue Maréchal Franchet d'Esperey	78000	VERSAILLES	C
CENTRE MEDICAL RAMSAY SANTE - FRANCE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	30 rue Mstislav Rostropovitch	75017	PARIS	C
CENTRE MEDICO CHIRURGICAL AMBROISE PARE HARTMANN	Société par Actions Simplifiée	25 Boulevard Victor Hugo	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	E
CENTRE MEDICO CHIRURGICAL FLOREAL	Société par Actions Simplifiée	40 rue Floréal	93170	BAGNOLET	E
CENTRE MEDICO SOCIAL DE LIVRY GARGAN	Commune	36 rue Saint Claude	93190	LIVRY-GARGAN	I
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE D'AUBERVILLIERS	Commune	5 rue du Docteur Pesqué	93300	AUBERVILLIERS	I
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE PIERRE ROUQUES (VILLE DE GOUSSAINVILLE)	Commune	2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Entrée au 51 Rue Louise Michel)	95190	GOUSSAINVILLE	I
CENTRE PEDIATRIQUE DES COTES	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	9 Chemin des Côtes Montbron	78350	LES LOGES-EN-JOSAS	C
CENTRE RADIODIAGNOSTIC ANDRE WILLEMIN	Société Civile de Moyens	21 rue Barbet de Jouy	75007	PARIS	F
CENTRE RENE CAPITANT	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	8 rue de Lanneau	75005	PARIS	C
CESAP	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	62 rue de la Glacière	75013	PARIS	J
CHERIOUX DUMONTEIL HANDICAP (CDH)	Association	91 bis rue Falguière	75015	PARIS	J
CITES CARIATAS	Association	72 rue Orfila	75020	PARIS	J
CLAPA SSIAD (Centre de liaison et d'aide aux personnes âgées)	Association	21 rue de Conflant	94220	CHARENTON LE PONT	J
CLINIQUE DE L'ESTREE	Société par Actions Simplifiée	35 rue d'Amiens	93240	STAINS	E
CLINIQUE CONTI	Société Anonyme	3 chemin des Trois Sources	95290	L'ISLE-ADAM	E
CLINIQUE DU MOUSSEAU (SAS CMCO D'EVRY)	Société par Actions Simplifiée	2-4 avenue de Mousseau	91000	EVRY-COURCOURONNES	E
CLINIQUE DU PARC	Société par Actions Simplifiée	23 Rue des Frères Capucins	95310	SAINT-OUEN-L'AUMONE	E
CLINIQUE FSEF NEUFMOUTIERS EN BRIE	Fondation	19 rue du docteur Lardanchet	77610	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	C
CLINIQUE LAENNEC	Société Anonyme	21 rue Maximilien Robespierre	92240	MALAKOFF	E
CLINIQUE SAINT LOUIS	Société Anonyme	1 rue Basset	78300	POISSY	E
CLINIQUE VICTOR HUGO	Société par Actions Simplifiée	5 bis rue du Dome	75116	PARIS	E
CMS FERNAND LAMAZE - BLANC MESNIL	Commune	119 avenue Paul Vaillant-couturier	93150	LE BLANC-MESNIL	I
CMS PIERRE ROUQUES - MAIRIE DE VITRY	Commune	12 rue du Général de Gaulle	94400	VITRY-SUR-SEINE	I

COMITE DEPARTEMENTAL DES CANCERS	Groupement d'intérêt public	39 avenue de Verdun	93140	BONDY	D
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES	Etablissement public à caractère industriel et commercial	25 rue Leblanc	75015	PARIS	L
COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (CENTRE MUNICIPAL DE SANTE)	Commune	15 rue Marcel et Georgette Sembat	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	I
COMMUNE DE SURESNES - CENTRE MEDICAL MUNICIPAL DE SURESNES	Commune	2 rue Carnot	92150	SURESNES	I
CONFIANCE SERVICES	Société à Responsabilité Limitée	19 Rue Marc Viéville	93250	VILLEMOMBLE	K
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE	Département	Boulevard de France-Georges Pompidou	91000	EVRY-COURCOURONNES	L
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES	Département	2 Place Andre Mignot	78012	VERSAILLES	L
COORDINOV - DAC 95 OUEST	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	12 Chaussée Jules César	95520	OSNY	H
COSIMA SERVICES 92	Société par actions simplifiée	54 rue Jouffroy D'Abbans	75117	PARIS	K
CPAM DE LA SEINE SAINT DENIS	Organisme de prévoyance sociale à régime général de la Sécurité Sociale	195 avenue Paul Vaillant Couturier	93000	BOBIGNY	M
CPTS 78 NORD	Association	21 Chemin des Ardilles	78680	EPONE	H
CPTS AULNAY-SOUS-BOIS	Association	12 avenue Michel Ange	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	H
CPTS AUTOUR DU BOIS	Association	3 Rue Segond	94300	VINCENNES	H
CPTS AUTOUR DU PATIENT 94	Association	4 Place du Général Leclerc	94130	NOGENT-SUR-MARNE	H
CPTS AXE MAJEUR	Association	8 rue des Linandes Pourpres	95000	CERGY	H
CPTS BAGNOLET LES LILAS LE PRE SAIT GERVAIS ROMAINVILLE (CPTS BLLR)	Association	40 rue François Mitterrand	93170	BAGNOLET	H
CPTS BOUCLE DE SEINE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	173 Avenue Maurice Bertaux	78500	SARTROUVILLE	H
CPTS COURBEVOIE	Association	39 rue Adam Ledoux	92400	COURBEVOIE	H
CPTS D'AUBERVILLIERS	Association	64 bis rue de la commune de Paris	93300	AUBERVILLIERS	H
CPTS DE GAGNY	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	16 rue Parmentier	93220	GAGNY	H
CPTS DE LA BIEVRE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	24 rue Albert Thuret	94550	CHEVILLY-LARUE	H
CPTS DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	Association	73 Rue de la Division Leclerc	78460	CHEVREUSE	H
CPTS DE LEVALLOIS-PERRET	Association	34 Rue Pierre Brossolette	92300	LEVALLOIS-PERET	H
CPTS DE L'HAUTIL	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	109 boulevard de l'Oise	95490	VAUREAL	H
CPTS DE VILLEJUIF	Association	6 rue Georges Lebigot	94800	VILLEJUIF	H
CPTS DE VITRY 94	Association	12-14 rue du Général de Gaulle	94400	VITRY-SUR-SEINE	H
CPTS DES 3 FORETS	Association	45 Grande Rue	95290	L'ISLE-ADAM	H
CPTS DES BORDS DE L'OISE	Association	13 Avenue du Général de Gaulle	95310	SAINT-OUEN-L'AUMONE	H

CPTS DU CONFLUENT	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	269 avenue Carnot	78700	CONFLANS-SAINT-HONORINE	H
CPTS DU VAL D'YERRES	Association Loi 1901	1 rue Massenet	91860	EPINAY-SOUS-SENART	H
CPTS DU VEXIN FRANCILIEN	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	31 Rue Octave Toussaint	95420	MAGNY-EN-VEXIN	H
CPTS EST VAL D'OISE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	5 place de la Liberté et du 8 mai 1945	95500	GONESSE	H
CPTS MEUDON	Association Loi 1901	11 rue de la République	92190	MEUDON	H
CPTS MONTREUIL	Association	18 rue de Vincennes	93100	MONTREUIL	H
CPTS NORD 77	Association déclarée	5 rue du Carré	77290	COMPANS	H
CPTS NORD EST 78	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	10 Rue Saint Louis	78300	POISSY	H
CPTS NORD-ESSONNE HYGIE	Association	91 avenue d'Alsace-Lorraine	91550	PARAY-VIEILLE-POSTE	H
CPTS OCTAV	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	2 rue Saint Martin	94290	VILLENEUVE-LE-ROI	H
CPTS OUEST-PARISIS	Association loi 1901	14 Square Rodin	95240	CORMEILLES-EN-PARISIS	H
CPTS PARIS 11	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	27 rue des Bluets	75011	PARIS	H
CPTS PARIS 13	Association	58A rue du dessous des Berges	75013	PARIS	H
CPTS PARIS 15	Associations loi 1901	223 rue Lecourbe	75015	PARIS	H
CPTS PARIS 16	Association	Mairie du XVI - 71 Avenue Henri Martin	75016	PARIS	H
CPTS PARIS 20	Association	24 rue des Plâtrières	75020	PARIS	H
CPTS PARIS 6 ET 7	Association	78 rue Bonaparte, Mairie du VI	75006	PARIS	H
CPTS PLAINE D'OISE	Association	14 rue Philibert Delorme	95140	GARGES LES GONESSE	H
CPTS PROVINS NANGIS BRAY-SUR-SEINE	Association	Parc du Durteint	77160	PROVINS	H
CPTS SEINE ET FORETS	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	14 place Charles de Gaulle	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	H
CPTS SURESNES	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	CHEZ DAC 92 CENTRE - 14 Avenue du Général Charles de Gaulle	92150	SURESNES	H
CPTS SYNERGIE ATHENA (CPTS SYA)	Association	1 rue Edith Wharton	95350	BRICE-SOUS-FORET	H
CROIX-ROUGE FRANCAISE	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	98 rue Diderot	75014	PARIS	J
CRYSTAL IMAGERIE	Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée	156 Bis rue des Voies du Bois	92700	COLOMBES	F
CSVM SERVICES	Société par actions simplifiée	3 rue de la faïencerie	77130	MONTEREAU FAULT YONNE	K
DAC 78 SUD - DAC YVELINES SUD (DACTYS)	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	18 avenue Dutartre	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	H
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE 95	Département	2 avenue du Parc	95000	CERGY	L
DIALYSE DE L'ESTREE	Société par Actions Simplifiée	35 rue d'Amiens	93240	STAINS	E
DIRECTION REGIONALE IDF APF FRANCE HANDICAP	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	13 place de Rungis	75013	PARIS	C
DISPENSARE MUNICIPAL DE MONTROUGE	Commune	5 rue Amaury Duval	92120	MONTROUGE	I

DISPOSITIFS SANTE PARIS OUEST - M2A - DAC	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	3 place Adolphe Cherieux	75015	PARIS	H
DOMODECLIC	EI	179 boulevard Aristide Briand	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	K
DROIT D'ENFANCE - FONDATION A. MEQUIGNON	Fondation	16 route de l'Abbé Méquignon	78990	ELANCOURT	J
E.T.A.I. ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16 rue Anatole France	94270	LE KREMLIN- BICETRE	J
EAM LA CHARTRAINE	Association reconnue d'utilité publique	20 rue Lafontaine	92160	ANTONY	J
EEAP CHRISTIAN LAZARD	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	104 rue Nationale	78940	LA QUEUE LES YVELINES	J
EHPAD BRAY SUR SEINE (EHPAD LE FIL D'ARGENT)	Etablissement social et médico- social départemental	217 rue du Dr. Schweitzer	77480	BRAY-SUR-SEINE	B
EHPAD DE DONNEMARIE DONTILLY (EHPAD LE CLOS FLEURI)	Etablissement social et médico- social communal	12 rue du Parc	77520	DONNEMARIE- DONTILLY	B
EHPAD DE FONTENAY EN PARISIS - DONATION BRIERE	Société mutualiste	14 rue du Sevy	95190	FONTENAY-EN- PARISIS	B
EHPAD DU BREUIL	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	7 rue de Villemoisson	91360	EPINAY-SUR-ORGE	J
EHPAD EMILE GERARD	Etablissement social et médico- social communal	30 allée de Joinville	93190	LIVRY-GARGAN	B
EHPAD ERIK SATIE	Association de Droit Local	12 rue Danielle Mitterrand	94380	BONNEUIL-SUR- MARNE	J
EHPAD KORIAN LES LIERRES	Société par actions simplifiée	19 rue du Bac	94170	LE PERREUX-SUR- MARNE	K
EHPAD KORIAN VILLA SAINT- HILAIRE	Société par actions simplifiée	40 avenue Caffin	94210	SAINT-MAUR-DES- FOSSES	K
EHPAD LA MAISON DU JARDIN DES ROSES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	54 rue d'Yerres	94440	VILLECRESNES	J
EHPAD LA MEULIERE DE LA MARNE	Société par actions simplifiée	20 bis boulevard du 8 mai 1945	77260	LA FERTE-SOUS- JOUARRE	K
EHPAD LA PIE VOLEUSE	Etablissement public local social et médico-social	1 avenue de la République	91120	PALaiseau	B
EHPAD LASSERRE	Etablissement Social et Médico- Social Communal	4 Rue Séverine	92130	ISSY-LES- MOULINEAUX	B
EHPAD LE PARC DU DONJON	Société à responsabilité limitée (SARL)	44 Rue Camille Pelletan	78800	HOUILLES	K
EHPAD LE PATIO - ROISSY EN BRIE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	8-10 avenue Joseph Bodin de Boismortier	77680	ROISSY-EN-BRIE	J
EHPAD LE VERGER DE VINCENNES	Société par actions simplifiée	21 avenue des Murs du Parc	94300	VINCENNES	K
EHPAD LEON MAUGE	Etablissement Social et Médico- Social Communal	67 rue d'Estienne d'Orves	91370	VERRIERES-LE- BUISSON	B
EHPAD LES ACACIAS	Fondation	14 avenue Pablo Picasso	77290	MITRY-MORY	J
EHPAD LES AULNETTES	Etablissement social et médico social national	31 rue Joseph Bertrand	78220	VIROFLAY	J
EHPAD LES CHENETS	Fondation	51 bis rue Victor Hugo	92400	COURBEVOIE	J
EHPAD LES JARDINS DE LA VOULZIE	Etablissement social et médico- social départemental	6 Grande rue de Couture	77134	LES ORMES-SUR- VOULZIE	B
EHPAD LES MARRONNIERS	Etablissement public Social et Médico-Social	36 rue Paul Vaillant- Couturier	92300	LEVALLOIS-PERRET	J
EHPAD LES TISSERINS	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	203 bis rue Pierre et Marie Curie	91000	EVRY- COURCOURONNES	J

EHPAD MAISON DE RETRAITE AULAGNIER	Etablissement Social et Médico-Social Communal	30 rue Auguste Bailly	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	B
EHPAD MAISON SAINT LOUIS	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	24 bis rue Saint Louis	78000	VERSAILLES	J
EHPAD RESIDENCE ASPHODIA	Société par actions simplifiée	70 rue Paul Doumer	91330	YERRES	K
EHPAD RESIDENCE LA MAISON DU GRAND CHENE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	20 rue de l'Abreuvoir	77380	COMBS-LA-VILLE	J
EHPAD RESIDENCE LA MAISON DU SAULE CENDRE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	77 avenue Adrien Raynal	94310	ORLY	J
EHPAD RESIDENCE LE BOISQUILLON	Société par actions simplifiée	21 rue d'Andilly	95230	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	K
LES BERGES DU DANUBE (RSD)	Société par actions simplifiée	45 cours du Danube	77700	SERRIS	K
EHPAD RESIDENCE SAINTE-AGNES	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	7 avenue Jean-Baptiste Clément	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	B
EHPAD RESIDENCE SEVIGNE	Société par actions simplifiée	83 rue du Pont de Créteil	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	K
EHPAD SAINTE-EMILIE	Etablissement public médico-social	81 Avenue Adolphe Schneider	92140	CLAMART	B
EHPAD SOLEMNES COURBEVOIE	Société à Responsabilité Limitée	39-43 Avenue Marceau	92400	COURBEVOIE	K
EHPAD SOLEMNES TREMBLAY-EN-FRANCE	Société par actions simplifiée	9 Allée des Tilleuls	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	K
EHPAD VILLA CAUDACIENNE	Société par actions simplifiée	2 allée du Docteur Ginette Amado	94510	LA QUEUE-EN-BRIE	K
EMEIS	Société anonyme	12 rue Jean Jaurès	92800	PUTEAUX	K
ENVOLUDIA	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	261 rue de Paris	93100	MONTREUIL	J
ESAT LE COLIBRI	Fondation	128 avenue Jean Jaurès	93500	PANTIN	J
ESS (EQUIPE DE SOIN SPECIALISEE EN OPHTALMOLOGIE) ARGOS IDF	Association	12 rue Cabanis	75014	PARIS	F
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	Etablissement public national à caractère administratif	20 avenue du Stade de France	93210	SAINT-DENIS	L
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG (ESF BESANCON)	Etablissement de santé publique	8 rue Dr Girod	25000	BESANCON	L
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	avenue du 8 mai 1945 - BP 69	91152	ETAMPES CEDEX	B
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	143 avenue Armand Guillebaud	92160	ANTONY	B
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE FRESNES	Etablissement Public de Santé - Etablissement Sanitaire des Prisons	1 allée des Thuyas	94832	FRESNES CEDEX	B
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ROGER PREVOT	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	52 Rue de Paris	95570	MOISSELLES	B
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE VILLE-EVRARD	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	202 avenue Jean Jaures	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	B
ETABLISSEMENT PUBLIC GERONTOLOGIQUE DE TOURNAN	Etablissement Social et Médico-Social Intercommunal	99 rue de Paris	77220	TOURNAN-EN-BRIE	J
FACIL'ADOM	Société à Responsabilité Limitée	1 Boulevard de Strasbourg	93600	AULNAY SOUS BOIS	K
FEDERATION ALDS	Association Loi 1901	25 avenue des Aulnes	78250	MEULAN-EN-YVELINES	H
FEDERATION DE L'HOSPITALISATION PRIVEE D'ILE DE FRANCE	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	106 rue d'Amsterdam	75009	PARIS	E

FEDERATION HOSPITALIERE DE FRANCE ILE DE FRANCE (FHF ILE DE FRANCE)	Association Loi 1901	GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, Site Sainte-Anne - 1 rue Cabanis	75014	PARIS	B
FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTE (FNCS)	Association Loi 1901	3-5 rue de Vincennes	93100	MONTREUIL	I
FEDERATION REGIONALE DES DISPOSITIFS DE RESSOURCES ET D'APPUI A LA COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE D'ILE DE FRANCE (FACS IDF)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	10 rue des Terres au Curé	75013	PARIS	H
FEHAP ILE DE FRANCE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	179 rue de Lourmel	75015	PARIS	C
FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD	Fondation	29 rue Manin	75019	PARIS	C
FONDATION ANNE DE GAULLE	Fondation	5 route de Romainville	78470	MILON-LA-CHAPELLE	J
FONDATION CHANTEPIE MANCIER	Fondation	9 rue Chantepie Mancier	95290	L'ISLE-ADAM	C
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	Fondation	88-90 Boulevard de Sébastopol	75003	PARIS	J
FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	Fondation	60 rue des Frères Flavien	75020	PARIS	J
FONDATION DE ROTHSCHILD	Fondation	76 rue de Picpus	75012	PARIS	C
FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Fondation	59 boulevard de Strasbourg (Siège) 17 rue de l'Egalité (Administration)	75010 92290	PARIS CHATENAY-MALABRY	J
FONDATION ELLEN POIDATZ	Fondation	1 route de la Glandée	77930	CHAILLY-EN-BIERE	J
FONDATION FRANCO-BRITANNIQUE DE SILLERY	Fondation	Château de Sillery, 2 rue de Charaintru	91360	EPINAY-SUR-ORGE	J
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH - GH PARIS ST-JOSEPH	Fondation	185 rue Raymond Losserand	75014	PARIS	C
FONDATION LAMBRECHTS	Fondation	44 rue de Fontenay	92320	CHATILLON	C
FONDATION L'ELAN RETROUVE	Fondation	23 rue Catherine de La Rochefoucauld	75009	PARIS	J
FONDATION LEOPOLD BELLAN	Fondation	64 rue du Rocher	75008	PARIS	C
FONDATION MAISON DES CHAMPS	Fondation	55 rue de Belleville	75019	PARIS	J
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX SAINT SIMON	Fondation	35 rue du Plateau	75958	PARIS CEDEX 19	C
FONDATION OEUVRE DE LA CROIX SAINT SIMON - CENTRE HORIZONS	Fondation	10 rue Perdonnet	75010	PARIS	J
FONDATION OLGA SPITZER	Fondation	9 Cour des petites Ecuries	75010	PARIS	J
FONDATION SANTE SERVICE	Fondation	88 rue de Villiers - CS 30207	92532	LEVALLOIS-PERRET CEDEX	C
FRANCE FER HEMOCHROMATOSE	Association	60 rue du Rendez-Vous	75012	PARIS	J
GCS HAD DE LA REGION DE MELUN	GCS	269 rue du Maréchal Juin	77000	VAUX-LE-PENIL	C
GCS IMAGERIE MEDICALE DU SANTEPOLE 77	Groupement de coopération sanitaire privé	270 avenue Marc Jacquet	77000	MELUN	F
GCS SARA	Groupement de coopération sanitaire (privé)	24 allée Evariste Galois	63170	AUBIERE	L
GCSMS LES EHPAD PUBLICS DU VAL DE MARNE	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	73 rue d'Estienne d'Orves	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	B

GENERATIONS SERVICES	Société à Responsabilité Limitée	51 rue Marcel Grosmenil	94800	VILLEJUIF	K
GESTION ET DEVELOPPEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME D'ESPERANCE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	1 boulevard du Maréchal Joffre	91490	MILLY-LA-FÔRET	J
GIE CENTRE D'IMAGERIE NUCLEAIRE DES YVELINES (CINY)	Groupement d'Intérêt Economique	Clinique de l'Oiseau Blanc, 15 rue Nungesser et Coli	78200	MANTES-LA-JOLIE	F
GIE CENTRE D'IMAGERIE SCANNER ET IRM DE PLAISIR	Groupement d'Intérêt Economique	220 rue Mansart	78370	PLAISIR	F
GIE IMAGERIE MEDICALE GOÛIN	GIE	2 rue Gaston Paymal	92110	CLICHY	F
GIE IMAGERIE MEDICALE ILE DE FRANCE	Groupement d'Intérêt Economique	18 rue Albert Rémy - 2eme étage	91130	RIS-ORANGIS	F
GIE IMAGERIE MEDICALE PORTE DE SAINT-CLOUD	Groupement d'Intérêt Economique	95 rue Michel Ange	75016	PARIS	F
GIE IPSO	Groupement d'Intérêt Economique	323 rue Saint Martin	75003	PARIS	F
GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES 77	Groupement d'intérêt public	16 rue de l'Aluminium	77176	SAVIGNY-LE-TEMPLE	J
GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES 78	Groupement d'intérêt public	2 place André Mignot	78000	VERSAILLES	J
GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES 93	Groupement d'intérêt public	7-11 rue Erik Satie	93000	BOBIGNY	J
GIP SAMU SOCIAL DE PARIS	Groupement d'intérêt public	35 avenue Courteline	75012	PARIS	J
GK PERF	SAS	26 avenue Christian Doppler	77700	BAILLY-ROMAINVILLIERS	K
GRAND COEUR	Société par actions simplifiée	2 Rue Adolphe Lalyre	92400	COURBEVOIE	F
GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	6-8 rue Saint Fiacre	77100	MEAUX	B
GROUPE ABCD	Etablissement social et médico-social intercommunal	3 impasse de l'Abbaye	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	J
GROUPE HOPISTALIER UNIVERSITAIRE PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	1 rue Cabanis	75014	PARIS	B
GROUPE HOSPITALIER DIACONESSES CROIX SAINT SIMON	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	95 rue de Reuilly	75012	PARIS	C
GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE-DE-FRANCE	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	270 avenue Marc Jacquet	77000	MELUN	B
GROUPE HOSPITALIER FONDATION VALLEE - PAUL GUIRAUD	Etablissement Public Hospitalier	54 avenue de la République	94800	VILLEJUIF	B
GROUPE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL LE RAINCY MONTFERMEIL	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	10 rue du Général Leclerc	93370	MONTFERMEIL	B
GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	14 rue Alfonse Daudet	91210	DRAVEIL	C
GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE (GHNE)	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	1 parvis de l'Hôpital	91400	ORSAY	B
GROUPE SINOUE	Société par actions simplifiée	12 rue Jean Jaurès	92800	PUTEAUX	E
GROUPE SOS SANTE	Association de droit local	47 rue Haute Seille	57013	METZ	C
GROUPE SOS SOLIDARITES	Association	102C rue Amelot	75011	PARIS	C

GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	Etablissement Public Intercommunal d'Hospitalisation	1 Rue Jean Moulin - BP 30106	95160	MONTMORENCY	B
HABITER ET VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT (HEVEA)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	31 rue de Maurecourt	95280	JOUY-LE-MOUTIER	J
HAD SANTE YVELINES	SAS	3 boulevard Jean Moulin OMEGA Parc, Bâtiment 2	78990	ELANCOURT	E
HESTIA 78	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	32 rue Sadi Carnot	78120	RAMBOUILLET	J
HOPITAL AMERICAIN DE PARIS	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	63 Boulevard Victor Hugo	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	C
HOPITAL DE HOUDAN	Etablissement Public Interdépartemental d'Hospitalisation	42 rue de Paris	78550	HOUDAN	B
HOPITAL DE JOUR 78350 - HENRI DUCHENE	Association	12 chemin de la Butte au Beurre	78350	JOUY-EN-JOSAS	J
HOPITAL DE JOUR DE POISSY	Association	27 avenue du Cep	78300	POISSY	C
HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION	Etablissement Public Interdépartemental d'Hospitalisation	Route de Longchêne	78830	BULLION	B
HOPITAL DEPARTEMENTAL STELL REUIL	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	1 rue Charles Drot	92501	REUIL-MALMAISON	B
HOPITAL EUROPEEN DE PARIS GVM CARE & RESEARCH	Société par Actions Simplifiée	59 rue Henri Barbusse	93300	AUBERVILLIERS	D
HOPITAL FORCILLES	Fondation	Route de Servon	77150	FEROLLES-ATTILLY	C
HOPITAL GERONTOLOGIQUE DE CHEVREUSE	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	1 rue Jean Mermoz	78472	CHEVREUSE CEDEX	B
HOPITAL GOUIN	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	2 rue Gaston Paymal 13 boulevard de la Boissière	92110	CLICHY	C
HOPITAL LA BOISSIERE	Société Mutualiste		93130	NOISY-LE-SEC	C
HOPITAL LE VESINET	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	72 Avenue de la Princesse	78110	LE VÉSINET	B
HOPITAL NORD 92	Association	75 avenue de Verdun	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	C
HOPITAL NOVO	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	6 avenue de l'Ile-de- France	95300	PONTOISE	B
HOPITAL PRIVE D'ANTONY	Société à Responsabilité Limitée	1 rue Velpeau	92160	ANTONY	E
HOPITAL PRIVE DE L'EST PARISIEN	Société par actions simplifiée	11 avenue de la République	93604	AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX	E
HOPITAL PRIVE DE MARNE CHANTEREINE	Société à Responsabilité Limitée	77 rue Marie Curie	77177	BROU-SUR- CHANTEREINE	E
HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER	Société Anonyme à Conseil d'Administration	6 avenue du Noyer Lambert	91300	MASSY	E
HOPITAL SAINT CAMILLE	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	2 rue des Pères Camilliens	94366	BRY-SUR-MARNE CEDEX	L
HOPITAL SAINTE-MARIE PARIS	Société mutualiste	167 rue Raymond Losserand	75014	PARIS	C
HOPITAL SUISSE DE PARIS	Association loi 1901	10 rue Minard	92130	ISSY-LES- MOULINEAUX	C
HOPITAUX PARIS EST VAL-DE- MARNE	Etablissement Public Départemental d'Hospitalisation	12/14 rue du Val d'Osne	94410	SAINT-MAURICE	B
HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	1 Place de l'Hôpital, BP 426	67091	STRASBOURG CEDEX	B
HOSPICES CIVILS DE LYON	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation	3 quai Célestins	69002	LYON	B

HUMANEST - M2A DAC PARIS EST	Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique	20 rue du Sergent Bauchat	75012	PARIS	H
IEM LA CROIX FAUBIN	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	1 rue de la Croix Faubin	75011	PARIS	J
IMAGERIE MEDICALE CASANOVA	Société Civile de Moyens	15 bis avenue Danielle Casanova	95210	SAINT-GRATIEN	F
IMAGERIE MEDICALE CHOISY LE ROI	Société par Actions Simplifiée	20 rue Bois le Vent	75016	PARIS	F
IMAGERIE MEDICALE DE LA PLAINE DE FRANCE	Société d'exercice libéral par actions simplifiée	3 Route de Bondy	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	F
IMAGERIE MEDICALE NANGIS	SAS	20 rue Bois le Vent	75016	PARIS	F
IMAGERIE MEDICALE RIVES DE SEINE	Société d'exercice libéral par action simplifiée	40 Ter Avenue du Maréchal Foch	95100	ARGENTEUIL	E
IMAGERIE PARIS 13 - ABGT	Société d'exercice libéral par actions simplifiée	17 avenue d'Italie	75013	PARIS	F
IMAGERIE PARIS CENTRE	Société par Actions Simplifiée	102 Avenue Denfert-Rochereau	75014	PARIS	F
IME LE CLOS FLEURI	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	105 rue du 18 juin	95120	ERMONT	J
INSTANCE DE COORDINATION SUD YVELINES (ICSY)	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	13 rue Pasteur	78120	RAMBOUILLET	H
INSTITUT CURIE (CLCC)	Fondation	26 rue d'Ulm	75005	PARIS	D
INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE L'OUEST	Autre Organisme Privé à But non Lucratif	15 rue André Boquel	49055	ANGERS	D
INSTITUT DU CERVEAU	Fondation	47 boulevard de l'Hôpital	75013	PARIS	L
INSTITUT GODINOT CENTRE DE RESSOURCES BIOLOGIQUES (CLCC)	Autre Organisme Privé à But non Lucratif	1 rue du Général Koenig	51726	REIMS	D
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	Autre Organisme Privé à But non Lucratif	114 rue Edouard Vaillant	94805	VILLEJUIF CEDEX	D
INSTITUT JEROME LEJEUNE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	37 rue des Volontaires	75015	PARIS	C
INSTITUT LE VAL MANDE	Etablissement social et médico-social Départemental	7 rue Mongenot	94160	SAINT-MANDE	J
INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS	Société mutualiste	42 boulevard Jourdan	75014	PARIS	C
INSTITUT RADIOTHERAPIE HAUTES ENERGIES (IRHE)	Société par Actions Simplifiée	Rue Lautréamont	93000	BOBIGNY	F
INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER (ICM)	Autre Organisme Privé à But non Lucratif	208 rue des Apothicaires	34298	MONTPELLIER	D
INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNE	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	2 rue Emilion Michaut et Lucien Rabeux	94460	VALENTON	C
ISMA SARL	Société à Responsabilité Limitée	211 rue Saint maur	75010	PARIS	K
KORIAN CHATEAU DE LORMOY	Société à Responsabilité Limitée	Route de Lormoy	91310	LONGPONT-SUR-ORGE	K
KORIAN COTEAUX DE L'YVETTE	Société par actions simplifiée	1 rue de la Guyonnerie	91440	BURES-SUR-YVETTE	K
KORIAN EHPAD LE JARDIN DE NEPTUNE	Société par actions simplifiée	29 avenue de l'Alma	94210	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	K
LA CHATAIGNERAIE	Association	rue Bernard Astruc	95180	MENUCOURT	C
L'ADAPT	Association	Tour Essor - 14-16 rue Scandicci	93500	PANTIN	C
LB SERVICES	Société par actions simplifiée	57 bis avenue Franklin Roosevelt	77210	AVON	K
LB2 SERVICES JUNIOR SENIOR	Société par actions simplifiée	3 bis avenue de Strasbourg	77120	COULOMMIERS	K

LE CENTENAIRE	Société par Actions Simplifiée	11 rue du Parc	91740	PUSSAY	K
LE PARC HOPITAL DE TAVERNY	Etablissement Public Interdépartemental d'Hospitalisation	Chemin des Aumuses	95150	TAVERNY	B
LES ENFANTS INADAPTES DE NOISY LE SEC ET LEURS AMIS (EINA)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	8 allée Duguesclin	93130	NOISY -LE-SEC	J
LES JOURS HEUREUX	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	20 rue Ribera	75016	PARIS	J
LES PARENTELES	Société à responsabilité limitée	18 Allée Victor Hugo	91620	LA-VILLE-DU-BOIS	K
LOGIVITAE	Société à responsabilité limitée	28 rue de Wattignies	75012	PARIS	K
L'UNION DES MUTUELLES D'ILE DE FRANCE	Société mutualiste	10 rue Leroux	75016	PARIS	I
M2A DAC PARIS CENTRE - AUTONOMIE PARIS SAINT-JACQUES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	11 rue de l'Ecole de Médecine	75006	PARIS	H
MAISON DE FAMILLE L'OASIS	Société en nom collectif (SNC)	2 Rue de Lamartine	78470	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	E
MAISON DE LA SANTE SAINT-DENIS (CPTS)	Association	6 rue des Boucheries	93200	SAINT-DENIS	H
MAISON DE RETRAITE EHPAD CHARAINTRU	Etablissement social et médico-social intercommunal	3 avenue de l'Armée Leclerc	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	B
MAISON DE SANTE PIERRE ET MARIE CURIE	SISA	203 rue Pierre et Marie Curie	91000	EVRY-COURCOURONNES	I
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES 92	Groupement d'intérêt public	2 rue Rigault	92000	NANTERRE	J
MAISON RUSSE	Association	1 rue de la Cossonnerie	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	C
MELAVIE	Société par action simplifiée	83 avenue de la République	91230	MONTGERON	K
MSA ILE DE FRANCE	Mutualité sociale agricole	131 Avenue Paul Vaillant Couturier	94250	GENTILLY	I
MSF MEDECINS SANS FRONTIERE	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	34 avenue Jean Jaurès	75019	PARIS	L
MUTUELLE LA MAYOTTE	Mutuelle du Livre III	165 rue de Paris	95680	MONTLIGNON	C
MUTUELLE VIVRE ENSEMBLE	Société mutualiste	5 Rue Breuvery	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	J
NH SOINS - NOUVEL HORIZON SOINS	Société à responsabilité limitée	3, rue de la Résistance	94320	THIAIS	K
NOSA SERVICES	SARL	4 Bis rue Maurice Delafosse	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	K
OPPELIA	Association	60 Rue du rendez-vous	75012	PARIS	J
PARCOURS SANTE 93 SUD - DAC 93 SUD	Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique	112 avenue du Général de Gaulle	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	H
POLE DE SANTE UNIVERSITAIRE DE GENNEVILLIERS - VILLENEUVE LA GARENNE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires à capital variable	33 rue Victor Hugo	92230	GENNEVILLIERS	H
POLYCLINIQUE D'AUBERVILLIERS	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	55 rue Henri Barbusse	93300	AUBERVILLIERS	C
PRAXEA DIAGNOSTICS	Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée	1 rue Galvani	91300	MASSY	F
RADIOLOGIE EUROPE 92	SAS	20 rue Bois le Vent	75016	PARIS	F
RESEAU DE SANTE OPALIA - DAC 95 EST	Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique	10 avenue Charles Péguy	95200	SARCELLES	H

RESEAU DE SANTE PERINATAL PARISIEN	Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique	52 boulevard de magenta	75010	PARIS	H
RESEAU DE SANTE PERINATAL PERINAT 92	Association Loi 1901	Espace Andrée Chedid, 60 rue du Général Leclerc	92130	ISSY-LES- MOULINEAUX	H
RESEAU D'IMAGERIE PARISIEN - 75014	Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée	16/18 Rue Guilleminot	75014	PARIS	F
RESEAU MATERNITE EN YVELINES ET PERINATALITE ACTIVE (MYPA)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	CHI Poissy/St-Germain - 20 rue Armagis	78100	SAINT-GERMAIN-EN- LAYE	H
RESEAU ONCO 94 OUEST - DAC 94 OUEST	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	24 rue Albert Thuret	94550	CHEVILLY-LARUE	H
RESEAU PEDIATRIQUE SUD ET OUEST FRANCILIEN - ASSOCIATION POUR LE SUIVI DES NOUVEAU-NES A RISQUE	Association Loi 1901	ZAC des Godets - 1-4 Impasse de la noisette Bâtiment A Hall A2	91370	VERRIERES-LE- BUISSON	H
RESEAU PERINAT IF SUD	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3 rue Jules Guesde Bâtiment A	91130	RIS-ORANGIS	H
RESEAU PERINATAL DU VAL DE MARNE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	1 voie Felix Eboué	94000	CRETEIL	H
RESEAU PERINATAL DU VAL D'OISE	Association Loi 1901 (reconnue d'intérêt général)	2 Bis rue Danton	95240	CORMEILLES-EN- PARISIS	H
RESEAU PERINATAL NAITRE DANS L'EST FRANCILIEN	Association Loi 1901	32 boulevard Paul Vaillant Couturier	93100	MONTREUIL	H
RESEAU TERRITORIAL DE SANTE SUD 77 (R2ST77) - DAC 77 SUD	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	32 rue Grande	77210	SAMOREAU	H
RESIDENCE DE LA TOUR	Société par actions simplifiée	44 avenue du Maréchal Foch	78700	CONFLANS-SAINT- HONORINE	K
RESIDENCE DE L'ORGE	Société par actions simplifiée	10 rue Louise Roger	91180	SAINT-GERMAIN- LES-ARPAJON	K
RESIDENCE DU PARC DE CHOISEUL (RESIDENCE MEDICIS VIRY-CHATILLON)	Société par actions simplifiée	75 rue Francoeur	91170	VIRY-CHATILLON	K
RESIDENCE GER'HOME	Société par actions simplifiée	23 rue Jules Lefèvre	92400	COURBEVOIE	K
RESIDENCE LE PARC	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	24 rue des Berchères	77340	PONTAULT- COMBAULT	C
RESIDENCE LES CEDRES	Société par actions simplifiée	40 Rue du mail	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	K
SA CLINIQUE DE LA REGION MANTAISE	Société Anonyme à Conseil d'Administration	23 boulevard Victor Duhamel	78200	MANTES-LA-JOLIE	E
SA CLINIQUE DE TOURNAN	Société Anonyme à Directoire	2 rue Jules Lefèvre	77220	TOURNAN-EN-BRIE	E
SA CLINIQUE LES FONTAINES	Société Anonyme à Directoire	54 boulevard Aristide Briand	77000	MELUN	E
SA CLINIQUE MEDICO CHIRURGICALE GASTON METIVET	Société Anonyme	48 rue d'Alsace Lorraine	94100	SAINT-MAUR-DES- FOSSES	E
SA CLINIQUE SAINT FARON	Société Anonyme	1143 rue Charles de Gaulle	77100	MAREUIL-LES- MEAUX	E
SA HOPITAL PRIVE NORD PARISIEN	Société Anonyme	3 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny	95200	SARCELLES	E
SA POLE DE SANTE DU PLATEAU	Société Anonyme	5/7 avenue de Villacoublay	92360	MEUDON	E
SA SOCIETE DE TOMODENSITOMETRIE DE SARCELLES (STS)	Société Anonyme	1 avenue Charles Peguy - 1er étage	95200	SARCELLES	F
SAME SERVICE 77	Société par actions simplifiée	41 rue du montoir	77670	VERNOU LA CELLE	K
SAPAH 94/91	Société à Responsabilité Limitée	20 avenue Carnot	94190	VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	K

SARL HOPITAL PRIVE DE LA SEINE SAINT DENIS	Société à Responsabilité Limitée	7 avenue Henri Barbusse	93150	LE BLANC-MESNIL	E
SARL RESIDENCE LES TILLEULS	Société à Responsabilité Limitée	15 rue Montaleau	94370	SUCY-EN-BRIE	K
SARL RESIDENCE SOFIA	Société à Responsabilité Limitée	26 rue de Concy	91330	YERRES	K
SAS BORONIS - EHPAD VILLA BORGHESE	Société par Actions Simplifiée	8 rue Paul-Napoléon Roinard	92400	COURBEVOIE	K
SAS CENTRE HOSPITALIER PRIVE DU MONTGARDE	Société par Actions Simplifiée	32 rue de Montgardé	78410	AUBERGENVILLE	E
SAS CENTRE MEDICO CHIRURGICAL BIZET	Société par Actions Simplifiée	23 rue Georges Bizet	75016	PARIS	E
SAS CLINIQUE CHIRURGICAL DU VAL D'OR	Société par Actions Simplifiée	14-16 rue Pasteur	92210	SAINT-CLOUD	E
SAS CLINIQUE CLAUDE BERNARD	Société par Actions Simplifiée	9 avenue Louis Armand	95120	ERMONT	E
SAS CLINIQUE DE BERCY	Société par Actions Simplifiée	9 Quai de Bercy	94220	CHARENTON-LE-PONT	E
SAS CLINIQUE DU SUD	Société par Actions Simplifiée	112 avenue du Général de Gaulle	94320	THIAIS	E
SAS CLINIQUE MARCEL SEMBAT	Société par Actions simplifiée	105 avenue Victor Hugo	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	E
SAS CLINIQUE MONT LOUIS	Société par Actions Simplifiée	8 rue de la Folie-Regnault	75011	PARIS	E
SAS CLINIQUE SAINT-JEAN L'ERMITAGE	Société par Actions Simplifiée	272 avenue Marc Jacquet	77000	MELUN	E
SAS DES PEUPLIERS	Société par actions simplifiée	22 rue des Peupliers	75013	PARIS	F
SAS EXCELLENCE IMAGERIE	Société par Actions Simplifiée	31 Avenue Hoche	75008	PARIS	F
SAS HOPITAL PAUL D'EGINE	Société par Actions Simplifiée	4 avenue Marx Dormoy	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	E
SAS HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD	Société par Actions Simplifiée	3-5 Avenue Watteau	94130	NOGENT-SUR-MARNE	E
SAS HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN	Société par Actions Simplifiée	20 route de Boussy-Saint-Antoine	91480	QUINCY-SOUS-SÉNART	E
SAS HOPITAL PRIVE DE L'OUEST PARISIEN	Société par Actions Simplifiée	14 rue Castiglione Del Lago	78190	TRAPPES	E
SAS HOPITAL PRIVE DE PARLY II	Société par Actions Simplifiée	21 rue Moxouris	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	E
SAS HOPITAL PRIVE DE VERSAILLES	Société par Actions Simplifiée	7 Bis A rue Porte de Buc	78000	VERSAILLES	E
SAS HOPITAL PRIVE DU VAL D'YERRES	Société par Actions Simplifiée	31 rue de l'Abbaye	91330	YERRES	E
SAS HOPITAL PRIVE DU VERT GALANT	Société par Actions Simplifiée	38 rue du Docteur Georges Assant	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	E
SAS ICE - IRM CLINIQUE DE L'ESSONNE	Société par Actions Simplifiée	1-5 rue de la Clairière Service IRM/Scanner	91000	EVRY-COURCOURONNES	E
SAS IMAGERIE EN COUPE DE POISSY	Société par Actions Simplifiée	1 rue Basset	78300	POISSY	F
SAS IMAGERIE MEDICALE PARISIENNE (RMX)	Société par Actions Simplifiée	80 avenue Félix Faure	75015	PARIS	F
SAS INSTITUT DE RADIOTHERAPIE HARTMANN	Société par action simplifiée	4 rue Kléber	92300	LEVALLOIS-PERRET	F
SAS JALLEMAIN	Société par actions simplifiée	28 route de Jallemain	77570	CHATEAU-LANDON	K
SAS LE SCAN	Société par Actions Simplifiée	48 rue du Colonel Fabien	92160	ANTONY	F
SAS LES TROIS SOLEILS	Société par Actions Simplifiée	19 rue du Chateau	77310	BOISSISE-LE-ROI	E

SAS MAISON DE SANTE LES PERVENCHES	Société par Actions Simplifiée	12 rue des Moulins à vent	92260	FONTENAY-AUX-ROSES	E
SAS ONCOLOGIE 78	Société par actions simplifiée	7 bis B rue de la porte de Buc	78000	VERSAILLES	E
SAS RC OUEST YVELINES	Société par Actions Simplifiée	1 avenue de la Reine Anne	78490	MONTFORT-L'AMAURY	F
SAS RESIDENCE LE PLESSIS BOUCHARD - RESIDENCE LE GRAND CLOS	Société par actions simplifiée	3 rue Gabriel Péri	95130	LE PLESSIS-BOUCHARD	K
SAS SARRETTE - CLINIQUE SAINTE GENEVIEVE	Société par Actions Simplifiée	29 rue Sarrette	75014	PARIS	E
SCM BIOGROUP	Société civile de moyens	79-83 rue Baudin et 141 rue Jules Guesde	92300	LEVALLOIS-PERRET	G
SCM INSTITUT RADIOLOGIE	Société civile de moyens	31 avenue Hoche	75008	PARIS	F
SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DOCTEURS HADDAD	Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée	56 avenue du Maréchal Leclerc	93190	LIVRY-GARGAN	F
SELARL IMAGERIE 114	Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée	114 boulevard Saint Germain	75006	PARIS	F
SELAS EVESIO CMN IDF	Société d'exercice libéral par actions simplifiée	12 rue Saint Fiacre	77100	MEAUX	E
SEMAPHORE SANTE 92 NORD - DAC 92 NORD	Association Loi 1901	9 allée des Barbanniers	92230	GENNEVILLIERS	H
SERVICE DE SANTE DES ARMEES	Etat - Administration Publique	60 boulevard du Général Valin - CS 21623	75509	PARIS CEDEX 15	B
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SESID)	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	10 ter rue d'Estienne d'Orves	92500	RUEIL-MALMAISON	J
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES (SDIS)	Service départemental d'incendie	56 avenue de Saint-Cloud CS 80103	78007	VERSAILLES	L
SERVICE PUBLIC ESSONNIEN DU GRAND AGE ET DU HANDICAP (SEGAH)	Etablissement public local social et médico-social	24 rue du Baron de Nivière	91140	VILLEBON-SUR-YVETTE	J
SIRTA	Société par Actions Simplifiée	165 Boulevard Jean Allemane	95100	ARGENTEUIL	E
SOCIETE D'EXPLOITATION D'ANGERVILLIERS - EHPAD Le Village d'Angevilliers	Société par Actions Simplifiée	Rue de Machery	91470	ANGERVILLIERS	K
SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD (CCN CARDIO)	Société Anonyme	32-36 rue des moulins gémeaux	93200	SAINT-DENIS	E
SOCIETE TOMODENSITOMETRE LONGJUMEAU (SOTOLONG)	Société par actions simplifiée	67-71 Route de Corbeil	91160	LONGJUMEAU	F
SOLEIL CHEZ VOUS	Association	28 Avenue de Bobibgny	93130	NOISY-LE-SEC	J
SOLEMNES ERAGNY SUR OISE	Société par actions simplifiée	11 Rue de la Papeterie	95610	ERAGNY-SUR-OISE	K
SOLEMNES SAVIGNY LE TEMPLE	Société par Actions Simplifiée	8 Avenue du 8 mai 1945	77176	SAVIGNY-LE-TEMPLE	K
SSIAD DE RIS-ORANGIS	Centre communal d'action sociale - Service de Soins Infirmiers A Domicile	85 bis Route de Grigny	91130	RIS-ORANGIS	J
STRUCTURE D'EXPERTISE ET RESSOURCES DIABETE ILE-DE-FRANCE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	85 Avenue du Général de Gaulle	94000	CRETEIL	H
SYNERGIE	Association	378-380 avenue de la Division Leclerc	92290	CHÂTENAY-MALABRY	J

SYNERPA (SYNDICAT NATIONAL DES ETABLISSEMENTS ET RESIDENCES PRIVEES POUR PERSONNES AGEES)	Ordre professionnel ou assimilé	164 boulevard du Montparnasse	75014	PARIS	K
UABC (UNITE D'AUTODIALYSE DE BOIS-COLOMBES)	Société A Responsabilité Limitée	6 rue Mertens	92270	BOIS-COLOMBES	F
UGECAM IDF	Organisme de prévoyance sociale à régime général de la Sécurité Sociale	4 place du général de Gaulle	93100	MONTREUIL	C
UGECAM IDF ACTI PLUS	Régime Général de Sécurité sociale	61 Avenue Pierre Point CS 40970	77127	LIEUSAIN	C
UNICANCER	Groupeement de Coopération Sanitaire Privé	101 rue de Tolbiac	75013	PARIS	D
UNION IMAGERIE	Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée	21 rue Oudinot	75007	PARIS	F
UNITE D'AUTODIALYSE DE NANTERRE (UADN)	Société A Responsabilité Limitée	21 bis rue Raymond Barbet	92000	NANTERRE	F
URIOPSS ILE DE FRANCE	Association Loi 1901	1 rue du 11 Novembre	92120	MONTROUGE	J
URPS CHIRURGIENS-DENTISTES D'ILE DE FRANCE	Association déclarée reconnue d'utilité publique	4 rue de Traktir	75016	PARIS	H
URPS DES BIOLOGISTES D'IDF (SYND NAT MEDECIN BIOLOGISTES 5)	Association Loi 1901	133 Boulevard du Montparnasse	75006	PARIS	G
URPS DES SAGES-FEMMES D'ILE DE FRANCE	Association Loi 1901	2 rue Recamier	75007	PARIS	H
URPS MEDECIN ILE DE FRANCE	Association Loi 1901	12 rue Cabanis	75014	PARIS	F
URPS PHARMACIENS D'ILE DE FRANCE	Association Loi 1901	2 rue Recamier	75007	PARIS	H
VILLE DE GENNEVILLIERS	Commune	177 avenue Gabriel Péri	92230	GENNEVILLIERS	I
VILLE DE MONTREUIL	Commune	1 place Jean Jaurès, Hôtel de Ville	93100	MONTREUIL	I
VILLE DE PANTIN POUR LES CDS	Commune	88 avenue du Général Leclerc	93500	PANTIN	I
VILLE DE PARIS - DASES - SOUS-DIRECTION DE LA SANTE	Collectivité territoriale	94-96 quai de la Rapée	75012	PARIS	I
VIVALTO SANTE INVESTISSEMENT	Société Anonyme	61 avenue Victor Hugo	75016	PARIS	E
VIVR'AG SAD	Société par Actions Simplifiée	18 Avenue de Chanzy	94210	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	K
CIAMT (ASSOCIATION DE PREVENTION EN SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES)	Association	26 rue Marbeuf	75008	PARIS	I
DYNASTIE SERVICES	Société A Responsabilité Limitée	152, rue des Pyrénées	75020	PARIS	K
BIEN ETRE A DOMICILE	Société par Actions Simplifiée	10 rue Fernand Drouilly	92250	LA GARENNE COLOMBES	K
AIDE MULTI SERVICES	Société A Responsabilité Limitée	16, rue de la Maison Blanche	77670	VERNOU LA CELLE SUR SEINE	K
ASSOCIATION AIDE A DOMICILE DE VILLEPINTE VAUJOURS	Association	149, avenue Paul Vaillant Couturier	93420	VILLEPINTE	J
EKOSERVICES77	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	20 rue l'Eglise	77250	MORET SUR LOING	K
ETHAN SERVICES A DOM	Société par Actions Simplifiée	25 allée Rose- Dieng Kunz	75019	PARIS	K
CLINIQUE DE L'ESSONNE	Société par Actions Simplifiée	1 et 3 rue de la Clairière	91000	EVRY COURCOURONNES	E

A DOMI PLUS	Société A Responsabilité Limitée	84 boulevard de la Mission Marchand	92400	COURBEVOIE	K
-------------	----------------------------------	--	-------	------------	---